

SABETON

Exercice 2017

PASTIER FRANÇAIS
SAINT-JEAN®
DEPUIS 1935

L'art de la pâte fraîche
— À LA FRANÇAISE —



 RAVIOLES

 PÂTES FRAÎCHES

 QUENELLES

 PLATS CUISINÉS

 BIO

PRESIDENT

Claude GROS

ADMINISTRATEURS

Guillaume BLANLOEIL
Marc CHAPOUTHIER
Aline COLLIN
Martine COLLONGE
Laurent DELTOUR
Marie-Christine GROS-FAVROT
Françoise VIAL-BROCCO

DIRECTION GENERALE

Claude GROS

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAZARS	Commissaire aux Comptes titulaire
VISALYS AUDIT	Commissaire aux Comptes titulaire
Frédéric MAUREL	Commissaire aux Comptes suppléant
Bruno MORTAMET	Commissaire aux Comptes suppléant

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Marie-Christine FAURE

**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
DU 19 JUIN 2018**

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de notre gestion, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017, et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DES FILIALES ET DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

FILIALES ET SOUS-FILIALES

Secteur Agroalimentaire :

La société SAINT JEAN, détenue à 100 % par SABETON, fabrique, sur quatre sites de production et un site artisanal situés en Auvergne - Rhône-Alpes, des ravioles, des quenelles, des pâtes fraîches et des produits traiteurs sous les marques SAINT-JEAN, ROYANS, RAVIOLES DE ROMANS et QUENELLES LA ROYALE. Elle a réalisé un chiffre d'affaires net de coopération commerciale de 70,8 M€ correspondant à une production d'environ 17 000 tonnes. Le chiffre d'affaires de SAINT JEAN a progressé de 9,7 % en 2017 et est réalisé essentiellement en France, l'export représentant moins de 2 %.

SAINT JEAN réalise environ 70 % de ses ventes en grande distribution et 25 % en restauration. Le reste de l'activité se répartit entre les clients industriels et le petit commerce.

Sur le marché des pâtes fraîches et des ravioles vendues en grande distribution, en progression de 5,9 % en valeur en 2017 (données IRI), la part de marché de SAINT JEAN progresse pour atteindre 6,7 %.

En quenelles, le marché reste orienté à la hausse progressant de 2,2 % en 2017. La part de marché en grande distribution de SAINT JEAN a progressé pour atteindre 18,1 % en valeur.

Le chiffre d'affaires de l'activité traiteur, bien qu'en progression de 5,5 % en 2017, reste non significatif par rapport au marché.

La société SAINT JEAN a dégagé en 2017 un bénéfice de 111 K€. Le bénéfice s'élevait, l'année précédente, à 466 K€.

L'année 2017 a été marquée par l'évolution forte du prix de certaines matières premières comme les œufs, le beurre et le comté mais aussi les matières premières bio.

A moyen terme, SAINT JEAN renforcera ses efforts pour développer chacune de ses activités de ravioles, pâtes fraîches, quenelles et produits traiteurs de manière homogène sur le territoire français et accompagnera le lancement de sa nouvelle identité de marque SAINT JEAN, lancée fin 2017, par des investissements publicitaires en augmentation. A l'export, les efforts commerciaux seront intensifiés particulièrement sur l'Allemagne et la Chine.

La société SAINT JEAN BOUTIQUE, détenue à 75,5 % par SAINT JEAN et à 24,5 % par SABETON, a ouvert à Grenoble en décembre 2012, un magasin de vente des produits à la marque SAINT JEAN. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 269 K€ et dégagé une perte de 96 K€.

La SAS DU ROYANS, détenue à 51 % par SAINT JEAN et à 49 % par SABETON, a géré son patrimoine immobilier, et réalisé un chiffre d'affaires de 2 279 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 612 K€. Le bénéfice net de l'année précédente s'élevait à 699 K€. Elle a, au cours de l'exercice, acquis des tènements immobiliers situés à Romans pour un montant total de 2,2 M€, financés par emprunt bancaire.

La SCI BEMOL, détenue à 99,94 % par SAINT JEAN, a réalisé un chiffre d'affaires de 95 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 71 K€.

La SCI LES DODOUX, détenue à 99 % par SAINT JEAN, a réalisé un chiffre d'affaires de 415 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 131 K€. Elle a, au cours de l'exercice, souscrit un emprunt de 6 M€ pour une durée de 15 ans.

La SCI J2FD, détenue à 99,94 % par SAINT JEAN, est propriétaire du local situé à Grenoble et loué à SAINT JEAN BOUTIQUE. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 53 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 25 K€.

Secteur Patrimoine agricole :

La COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, détenue en totalité par SABETON, a poursuivi ses activités traditionnelles de vente de produits agricoles et de location de terrains.

Elle a également poursuivi ses démarches en vue de la cession du solde des terrains lui appartenant, et notamment, ceux situés sur le domaine de la Peronne.

Elle a, au cours de l'exercice 2017, cédé :

- environ 3,1 hectares de terrains destinés à recevoir les équipements publics de la ZAC de la Peronne à l'EPAD, aménageur de la ZAC de la Peronne pour le compte de la collectivité, moyennant un prix de vente net de 510 000 € ;
- le lot 28 de la ZAC de la Peronne, d'une superficie d'environ 1,2 hectares, moyennant un prix de vente net de 150 000 € ;
- le lot 27 de la ZAC de la Peronne, d'une superficie d'environ 7 500 m² destiné à recevoir un programme d'environ 50 logements moyennant le prix de vente net de 960 000 €, payable au plus tard en mars 2019, soit dans les 18 mois de la signature de l'acte authentique ;
- le domaine du Ventillon situé sur la Commune de Fos Sur Mer (13270), d'une superficie d'environ 2,8 hectares, moyennant un prix de vente net de 82 000 € ;
- le domaine des Terrusses situé sur la Commune de Saint Martin de Crau (13310) d'une superficie d'environ 108 hectares, moyennant un prix de vente net de 543 910 €.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré un bénéfice de 1 140 K€, contre une perte de 135 K€ au 31 décembre 2016, provenant notamment de la comptabilisation de produits exceptionnels pour un montant de 2 307 K€, de charges exceptionnelles pour un montant de 397 K€, de charges d'exploitation pour un montant de 277 K€ et d'un impôt sur les sociétés de 504 K€.

Les capitaux propres au 31 décembre 2017 ressortent à 2 147 K€ contre 1 064 K€ au 31 décembre 2016.

Secteur Autres :

La société PARNY, détenue à 100 % par SABETON, n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice et a dégagé une perte de 7 K€.

La société **RESTAURANT LA PERONNE**, constituée au cours de l'exercice 2016 et détenue à 100 % par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice et a dégagé une perte de 6 K€.

SOCIETE MERE

SABETON a poursuivi ses activités de prestataire de services au profit de ses filiales.

Elle a, par ailleurs :

- modifié le mode d'administration et de direction de la société par l'adoption de la formule à Conseil d'Administration au lieu de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance,
- mis en conformité son objet social avec son activité agroalimentaire et modifié, en conséquence, son code APE,
- cédé son siège de Dardilly pour un montant, avant impôt, de 4 M€,
- attribué, gratuitement, 52 726 actions SABETON à trente salariés de la société SAINT JEAN et trois de SABETON dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2016.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré un bénéfice de 3 263 K€, après enregistrement notamment :

- d'un résultat exceptionnel de 4 184 K€ provenant notamment de la cession du siège de Dardilly,
- de produits financiers s'élevant à 544 K€ résultant du placement de sa trésorerie,
- d'une reprise de dépréciation à hauteur de 159 K€ sur les titres détenus dans la CIE AGRICOLE DE LA CRAU et d'une dépréciation de 24 K€ comptabilisée sur les titres détenus dans SAINT JEAN BOUTIQUE,
- d'une charge d'impôt d'un montant de 524 K€.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie de SABETON s'élevait à 39,2 M€. Elle est essentiellement placée en dépôts à terme et en SICAV monétaires.

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres s'élevaient à 70,6 M€, alors que ces derniers s'élevaient à 68,3 M€ au 31 décembre 2016.

COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de l'exercice 2017, établis dans le cadre des dispositions prévues par la norme IFRS 1, font ressortir un bénéfice consolidé part du groupe de 3 986 K€ ; le bénéfice part du groupe au 31 décembre 2016 était de 1 445 K€.

A la fin de l'exercice, la trésorerie des sociétés du groupe, telle qu'elle apparaît à l'actif du bilan consolidé, s'élevait à 44 M€, essentiellement placée en dépôts à terme et SICAV monétaires, les dettes financières s'élevaient à 24,7 M€ et les capitaux propres consolidés part du groupe à 66,4 M€ contre 62,5 M€ à la fin de l'exercice précédent.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'évènement significatif depuis la clôture de l'exercice.

PERSPECTIVES 2018

La société SAINT JEAN :

- terminera l'agrandissement du site de Frans avec la livraison de nouveaux bureaux et vestiaires, la poursuite de l'automatisation de ce site et la rénovation de diverses salles de production,
- poursuivra ses études pour préparer le développement des capacités industrielles du site de Romans sur Isère,
- investira dans le développement de sa marque grand public SAINT JEAN en terminant le déploiement de sa nouvelle identité sur l'ensemble des packagings, tout en continuant ses investissements publicitaires afin d'augmenter la notoriété de la marque,
- augmentera ses efforts commerciaux au niveau de l'activité restauration,
- continuera à consentir des efforts particuliers sur la digitalisation des services proposés par la société.

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU poursuivra ses démarches en vue de la cession du solde des terrains lui appartenant sur le domaine de la Peronne.

Plus généralement, la société recherchera des acquisitions dans le secteur agroalimentaire.

ACTIVITE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

SAINT JEAN a poursuivi ses efforts en matière de Recherche et Développement, conduisant notamment au lancement de nouvelles recettes et produits.

Sur le marché des quenelles, SAINT JEAN a innové avec une quenelle de haddock & ciboulette, qui a remplacé les cocons dans la gamme SAINT JEAN.

En ce qui concerne l'activité traiteur, SAINT JEAN a lancé trois nouveaux plats cuisinés : un risotto au chorizo et poivrons grillés, un gratin de ravioles au basilic, sauce tomate & mozzarella ainsi qu'un risotto au parmesan surgelé dédié à la RHF.

Pour les périodes des fêtes, une raviole aux truffes et une quenelle à la truite fumée, safran et girolles, signée par le Chef doublement étoilé Christophe ARIBERT pour la marque ROYANS, sont venues compléter les gammes.

En 2018, SAINT JEAN continuera à développer de nouveaux produits : des lancements sont prévus dans les gammes de quenelles, pâtes bio ainsi que deux nouvelles références de pâtes à poêler.

Une deuxième ligne complète de production de ravioles surgelées sera installée et mise en service.

SAINT JEAN continuera également à optimiser la qualité des produits et process existants.

DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CREANCES CLIENTS

Dans les comptes annuels 2017, il n'y a pas de créances clients et le solde des dettes fournisseurs s'élevait à 27 K€ ; il était de 21 K€ au 31 décembre 2016. Les factures avaient une échéance inférieure à 30 jours après la date d'émission des factures. Aucune facture n'était échue au 31 décembre 2017.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société, qui s'élevait, au 31 décembre 2016, à 3 355 677 euros divisé en 3 355 677 actions entièrement libérées d'un euro, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice 2017.

DONNEES BOURSIERES

Au cours de l'exercice 2017, le cours de l'action SABETON a évolué dans les limites suivantes : le cours le plus haut a été de 25,00 € et le cours le plus bas de 17,00 €. Au 31 décembre 2017, le cours de l'action était de 24,89 €.

Les transactions ont porté, au cours de l'année 2017, sur 77 173 titres.

Entre le 1^{er} janvier 2018 et le 28 mars 2018, date de la rédaction de ce rapport, le cours le plus haut a été de 25,60 €, le cours le plus bas de 23,00 € et le dernier cours de 24,00 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2017, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice de 3 262 587,13 euros.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 262 587,13 euros de la façon suivante :

- versement d'un dividende de 0,22 euro par action représentant pour les 3 355 677 actions
composant le capital au jour de la rédaction de ce rapport, une somme totale de : 738 248,94 euros
- le solde, soit 2 524 338,19 euros
étant affecté au compte « autres réserves »

Chaque action recevra un dividende de 0,22 euro, qui sera payé à compter du 4 juillet 2018 au CIC Lyonnaise de Banque.

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques domiciliées en France, au prélèvement forfaitaire unique de 30 % ou, si celui-ci est plus intéressant, à l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu après déduction de l'abattement de 40 % conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le dividende sera assujéti à un prélèvement forfaitaire et obligatoire de 12,8 % sur le montant brut ainsi qu'aux prélèvements sociaux de 17,20 %, en vigueur à ce jour.

Nous vous proposons également que le montant correspondant aux dividendes revenant aux actions SABETON détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende soit affecté au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Taux de réfaction
2014	0,22 euro	40 %
2015	0,22 euro	40 %
2016	0,22 euro	40 %

COMPTES CONSOLIDES

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2017, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice part du groupe de 3 986 058 euros.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de renouveler, pour une période d'un an expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018, les mandats de Mesdames Aline COLLIN, Martine COLLONGE, Marie-Christine GROS-FAVROT, Françoise VIAL-BROCCO, Messieurs Guillaume BLANLOEIL, Marc CHAPOUTHIER, Laurent DELTOUR et Claude GROS, arrivés à expiration à la présente assemblée.

AUTORISATION D'INTERVENIR EN BOURSE

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'utiliser, pendant une durée de dix-huit mois expirant le 21 décembre 2019, les possibilités offertes par l'article L.225-209 du Code de commerce et de déléguer au Conseil d'Administration la possibilité de procéder, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions, à des rachats de titres de la société, représentant jusqu'à 10 % du capital social, en vue, par ordre de priorité décroissant de :

- l'annulation partielle ou totale des actions achetées en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'attribution ou la cession des actions aux salariés et dirigeants de la société ou de son groupe dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix d'achat maximum à 20 euros par action, hors frais d'acquisition.

Il est précisé qu'au jour de la rédaction de ce rapport, la société détient 33 746 actions propres achetées au cours de l'exercice 2016, moyennant le prix global de 487 K€, soit à un cours moyen de 14,44 € par action. Le montant global des frais de négociation pour l'exercice 2016 a été de 1 K€. Ces actions ont été acquises en vue de leur attribution aux salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites autorisée par l'Assemblée Générale du 21 juin 2016.

Ces 33 746 actions propres ont été attribuées gratuitement, en juin 2017, à dix-huit salariés de la société SAINT JEAN et trois salariés de SABETON, et seront remises au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit en juin 2018.

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après :

• Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :

Il n'existe aucun risque significatif de taux. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés sous forme de SICAV monétaires et de dépôts à terme dans des banques de première catégorie.

• Risques juridiques :

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du groupe.

• Risques de changement de contrôle de la société :

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

• Risques liés à la protection des actifs :

Au-delà de la couverture assurance des actifs existants pour l'ensemble des sites, le groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

• Risques informatiques :

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

• Risques qualité :

En matière de qualité des produits, le groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 6. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

• Risques de variation des cours des matières premières :

SAINT JEAN est exposée au risque de hausse de certaines matières premières, pour cela elle diversifie son activité et ses produits afin de limiter sa dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première.

• **Risques fournisseurs/clients :**

Dans les relations avec les fournisseurs, SAINT JEAN veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, SAINT JEAN fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.

Comme pour les fournisseurs, SAINT JEAN veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients et suit le recouvrement de ses créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés.

• **Risques sur l'obtention d'autorisations administratives et épuisement des voies de recours possibles :**

Le groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

• **Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne**

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

• **Description de l'environnement du contrôle interne**

Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est assumé par les directions des filiales d'une part, par le service juridique de la société mère d'autre part, qui rend compte au Conseil d'Administration, en liaison avec les experts-comptables du groupe qui complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne.

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes versés par SABETON et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale est indiqué dans l'annexe consolidée de SABETON.

Règles de délégations de responsabilités

Des limitations sont apportées aux pouvoirs des Directeurs Généraux des filiales opérationnelles, qui ne peuvent, sans l'accord préalable du Conseil d'Administration de SABETON, engager des investissements et désinvestissements supérieurs à 100 K€, sauf s'ils ont été approuvés dans le cadre d'un budget d'investissements, prendre des locaux à bail dont le loyer annuel est supérieur à 10 K€ sauf pour les baux intragroupe, souscrire des emprunts et lignes de découvert, prendre des participations, prendre des engagements de dépenses supérieures à 20 K€ en dehors du cadre de l'activité de la société.

Procédure de délégations de signatures sur comptes bancaires

Les procédures de signatures sont hiérarchisées avec une règle de plafond et de double signature.

Le mode de paiement par virement, le plus facile à contrôler, a été généralisé.

• **Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère**

Pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables qui constituent le support de l'information financière du groupe, le dispositif de contrôle interne vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

Organisation du système comptable

La société mère sous-traite, dans ses bureaux, la saisie des pièces comptables et des écritures d'arrêtés des comptes de la société et de ses filiales à l'exception de la société SAINT JEAN et ses filiales qui disposent de leur propre service comptable.

Les filiales utilisent, pour la gestion commerciale, un progiciel intégré VIF et, pour la comptabilité et paie, les logiciels CEGID. La société mère, qui utilise les logiciels CEGID, a un accès direct à la comptabilité et la paie des filiales.

Les principes comptables suivis sont ceux du plan comptable général français et les comptes consolidés sont en conformité avec les normes IFRS.

Procédures de contrôle interne mises en place par la société

- Procédures mises en place au sein de la société mère elle-même et relatives à son propre fonctionnement :

Elles consistent essentiellement en :

- l'établissement et le contrôle de situations de trésorerie mensuelles, et l'analyse des rendements des placements,
- le suivi des participations et des engagements hors bilan,
- l'analyse des charges et la maîtrise de leur évolution,
- la vérification des règlements effectués par rapport aux engagements pris par la société,
- et plus généralement, la vérification du respect des principes et normes comptables, lors de l'établissement des comptes.

- Procédures mises en place par la société mère pour le contrôle des filiales :

En dehors des aspects juridiques, qui sont gérés par la société mère pour le compte des filiales, les procédures de contrôle mises en place consistent en un reporting effectué par le directeur de la filiale concernée :

- hebdomadaire, sous forme d'une note sur la marche des affaires durant la semaine écoulée,
- mensuel, sous forme d'un tableau sur l'évolution du chiffre d'affaires réalisé et, le cas échéant, du tonnage produit et vendu,
- mensuel, sous forme de soldes intermédiaires de gestion,
- mensuel et trimestriel, sous forme de situations provisoires, qui sont comparées au budget établi en début d'année.

Par ailleurs, l'équipe de la société mère :

- participe aux arrêtés de comptes semestriels et annuels desdites filiales de manière à lui permettre, d'une part, de vérifier la bonne application des principes et normes comptables et, d'autre part, d'identifier et suivre les principaux risques ;
- suggère, à la suite de ces interventions, le cas échéant, à la filiale concernée, la mise en place de procédures ou la modification des procédures qu'elle estime ne pas être satisfaisantes ;
- participe à l'élaboration des comptes consolidés par l'expert-comptable de la société en vérifiant notamment le correct ajustement et l'élimination des transactions internes, ainsi que la bonne application des normes du groupe ;
- fournit tous les éléments au Commissaire aux Comptes dans la mission de contrôle des comptes des filiales.

Le service juridique des filiales est principalement assuré par la société mère, dans le cadre des conventions de prestations de services conclues entre lesdites sociétés. Il en est de même pour les dossiers relatifs aux affaires contentieuses, qui sont généralement gérés par la société mère et, lorsqu'ils ne le sont pas directement, sont suivis de près par cette dernière, de manière à pouvoir évaluer en permanence les risques y afférant.

Organisation de l'information financière

Au sein de la société, le Président du Conseil d'Administration et le responsable de l'information sont plus particulièrement chargés de la communication financière avec les acteurs du marché (A.M.F., analystes financiers, journaux, ...).

Les comptes semestriels et annuels sont établis par la société et validés par un cabinet d'expertise comptable indépendant, qui assure également l'ensemble de la consolidation.

Le groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité de son système de contrôle interne.

Sont annexés à ce rapport :

- le rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices,
- le tableau récapitulatif des opérations réalisées sur les titres SABETON par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches au cours de l'exercice 2017,
- le rapport sur les attributions d'actions gratuites de la société durant l'année 2017.

Nous vous précisons qu'il n'existe pas de délégation d'augmentation de capital en cours de validité à la clôture de l'exercice.

Nous vous remercions de bien vouloir concrétiser votre accord sur ce qui précède par le vote favorable des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

SABETON

Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales

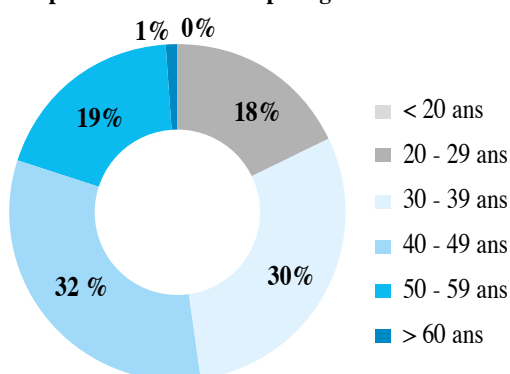
Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions des articles L.225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sociales, environnementales et sociétales au sein de notre société.

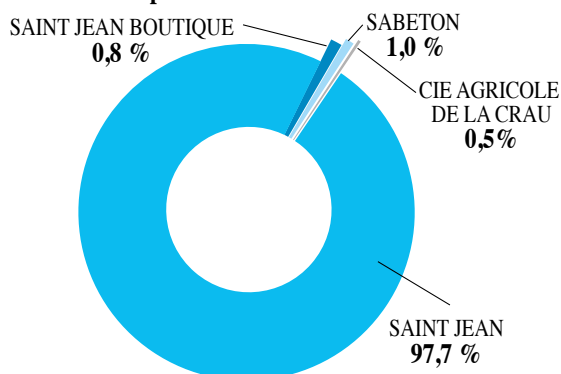
A – INFORMATIONS SOCIALES

Au 31 décembre 2017, l'effectif du groupe est de 393 salariés, représentant 388 en équivalent temps plein se répartissant par âge et par site de la façon suivante :

Répartition des salariés par âge

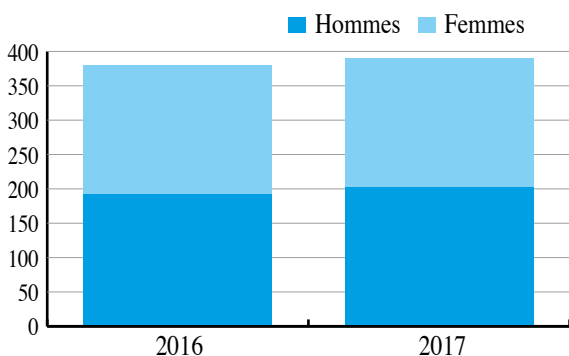


Répartition des effectifs



L'ancienneté moyenne est de 9 ans et la moyenne d'âge de 40 ans.

Répartition des effectifs hommes-femmes



Tous les salariés sont domiciliés et travaillent en France.

Les embauches et les licenciements

Catégories professionnelles	Sexe	Taux de rotation	
		Rotation au 31.12.2016	Rotation au 31.12.2017
CADRES	F	2,40 %	11,18 %
	M	4,80 %	18,53 %
ETAM	F	6,64 %	1,43 %
	M	10,18 %	7,14 %
OUVRIERS	F	22,03 %	17,83 %
	M	12,66 %	21,36 %
TOUT CONFONDU (CSP+SEXE)			14,82 %

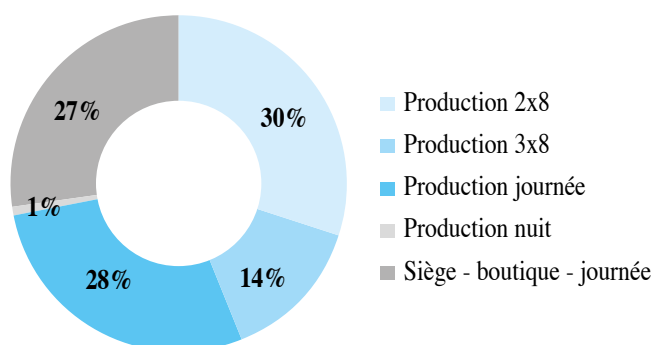
Le taux de rotation concerne uniquement les contrats à durée indéterminée.

Les rémunérations et leur évolution

Catégories professionnelles	Sexe	Rémunération moyenne		% Evolution 2017/2016
		Année 2016	Année 2017	
CADRES	F	209	222	+6%
	M	233	241	+3%
ETAM	F	96	100	+4%
	M	111	115	+4%
OUVRIERS	F	74	76	+3%
	M	74	76	+3%
Moyenne toutes catégories et tous sexes		100	104	+4%

Base 100 = rémunération moyenne toutes catégories et tous sexes en 2016

L'organisation du temps de travail – Equivalent Temps Plein



L'horaire de travail est de 35 heures hebdomadaires, avec modulation possible du temps de travail chez SAINT JEAN en fonction de l'activité, ce qui permet à SAINT JEAN de répondre aux besoins des clients tout en permettant aux salariés d'avoir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

L'absentéisme

Le taux de l'absentéisme s'est établi, pour l'année 2017, à 5,21 % en prenant en compte les absences pour maladie, maladie professionnelle et pour accident du travail et de trajet.

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Les élections des représentants du personnel se sont déroulées les 20 mai et 3 juin 2014. Les représentants sont élus pour 4 ans.

Il existe au sein de la société SAINT JEAN :

- un Comité d'Entreprise (C.E),
- des Délégués du Personnel (D.P) dans quatre de ses établissements,
- un Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail (C.H.S.C.T) sur le site de Romans, qui est étendu aux autres sites par le biais de la nomination de salariés référents sécurité qui assistent aux travaux et réunions du C.H.S.C.T,
- deux délégués syndicaux qui sont élus en tant que délégué du personnel et en tant que membre du Comité d'Entreprise.

Un rapport annuel d'activité est présenté chaque année au Comité d'Entreprise et au Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail.

Un bilan social est établi depuis l'année 2015 et les élus ont accès, via le SIRH, à la base de données économique et sociale (BDES).

Le bilan des accords collectifs

Au cours de l'année 2017, la société SAINT JEAN a engagé différentes discussions avec les salariés, leurs représentants et les organisations syndicales.

Celles-ci ont permis d'aboutir à la signature de deux accords et de deux avenants :

- un accord d'entreprise N.A.O (Négociation Annuelle Obligatoire) avec les délégués syndicaux le 31 mars 2017,
- un accord d'intéressement, avec le C.E., le 19 juin 2017,
- un avenant à durée déterminée à l'accord de participation, avec les délégués syndicaux, le 9 juin 2017,
- un avenant à l'accord portant sur la prévoyance (changement de prestataire Mutuelle santé), avec les délégués syndicaux, le 11 décembre 2017.

Par ailleurs, les règlements intérieurs des sites ont été revus et validés par le C.E. et le C.H.S.C.T. pour une application au 1^{er} juin 2017.

Des commissions de suivi sur les accords en cours (égalité H/F et contrat de génération) se réunissent une fois par an.

Santé et sécurité

SAINT JEAN vise le Zéro Accident et intègre la santé et la sécurité au travail comme une composante de ses métiers.

Pour cela, chacun s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

- > prévenir, en maintenant un niveau d'exigence élevé dans le suivi du système d'analyse des risques,
- > agir, en prévenant les situations dangereuses et en intégrant la sécurité au cœur de l'ensemble de ses activités,
- > améliorer, en maintenant à jour les documents d'analyses des dangers et les investissements en matière de sécurité.

Les sociétés du groupe prennent en charge une mutuelle d'entreprise pour l'ensemble de leurs collaborateurs.

Les médecins du travail font régulièrement des interventions chez SAINT JEAN pour évoquer, avec les salariés, les conditions de travail et dispenser des conseils « bien-être au travail » et étudier l'ergonomie des postes. Des fruits frais sont à disposition des salariés dans les salles de pause. Un accompagnement pour les personnes qui souhaitent arrêter de fumer est fait par l'infirmière de la médecine du travail, une sensibilisation sur l'hygiène de vie a été réalisée.

Des groupes de travail évaluent les risques dans le Document Unique revu chaque année ; un programme pour réduire les risques les plus élevés est élaboré.

En 2017, les actions suivantes ont permis d'aller plus loin :

- mise en place d'indicateurs sécurité communs à tous les sites,
- intervention de Vincent BOURY, champion paralympique pour mieux appréhender le handicap,
- mise en place du port du gilet haute visibilité aux expéditions et pour les interventions en extérieurs,
- obligation de se garer en marche arrière,
- intervention d'une stagiaire ergonomiste en cuisine pour travailler sur l'organisation du service,
- mise en place de formation sécurité terrain,
- fixation pour chaque responsable de production de l'objectif de réaliser au moins deux fiches d'amélioration de poste par an.

Le bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail

Un engagement unilatéral sur la pénibilité a été conclu en octobre 2016 avec les membres du C.H.S.C.T. Il prévoit que la société SAINT JEAN s'engage sur les thèmes suivants :

- la réduction des expositions aux facteurs de pénibilité et notamment :
 - l'amélioration des postes de travail en matière de travail répétitif et de postures pénibles,
 - des actions sur le bruit,
 - l'amélioration des conditions de travail, notamment au plan organisationnel, afin d'apporter une meilleure qualité de vie au travail, près de la moitié des salariés de la société SAINT JEAN ayant un travail posté en équipe ou travaillant de nuit,
 - des actions sur le froid,
 - la maîtrise des risques chimiques,
- le maintien en activité et la prévention de la désinsertion professionnelle des salariés. Afin de maintenir à leur poste, ou à un poste aménagé, les salariés ayant eu un incident d'ordre médical, la société SAINT JEAN s'engage à mettre en place des entretiens

systématiques et documentés avec les salariés ayant une inaptitude partielle temporaire ou définitive afin de prévoir les aménagements de postes ou d'horaires correspondant à cette inaptitude.

SAINT JEAN a intégré les obligations liées aux dispositions légales concernant l'évaluation des facteurs de pénibilité et le compte personnel de prévention de la pénibilité.

Des bilans chiffrés sur ces engagements sont présentés deux fois par an aux membres du C.H.S.C.T. (avril 2017 et à fin décembre 2017).

Les accidents du travail (AT) ainsi que les maladies professionnelles (MP) sont les suivants :

Périmètre SAINT JEAN	2015	2016	2017	% Evolution 2016/2017
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	24	24	20	- 17 %
Taux de fréquence	46,61	42,86	34,14	- 20 %
Indice de fréquence	73,89	67,72	58,35	- 14 %
Taux de gravité	0,64	1,56	0,94	- 40 %
Nombre de maladies professionnelles reconnues avec arrêt	1	2	1	- 50 %
Indice de fréquence	3,08	5,64	2,92	- 48 %

La politique sécurité menée chez SAINT JEAN vise à diminuer continuellement le nombre d'accidents du travail dans l'entreprise. Chaque accident déclaré donne suite à une analyse accident afin de mettre en place des actions préventives et correctives sur le plan technique, organisationnel et humain. Un bilan est fait chaque mois sur chaque site.

Tous les sites effectuent chaque mois un rendez-vous sécurité et disposent d'un tableau des situations dangereuses. Il est réalisé régulièrement des visites comportementales sécurité afin d'observer si l'opérateur connaît les risques au poste et s'il applique bien les moyens de maîtrise.

Le bilan des accords signés en matière de maintien dans l'emploi des salariés âgés

Un contrat de génération en faveur de l'insertion des jeunes dans l'emploi et du maintien dans l'emploi des salariés âgés a été signé le 20 juillet 2015.

Cet accord prévoit pour les salariés âgés :

- un objectif de maintien dans l'emploi des salariés de 51 ans et plus,
- un objectif de recrutement des salariés de 51 ans et plus,
- une évolution de carrière des salariés de plus de 55 ans : passage d'un entretien de seconde partie de carrière et examen des demandes de changement d'emploi ou passage à temps partiel,
- une amélioration des conditions de travail et prévention de la pénibilité, des formations spécifiques,
- une préparation à la retraite avec l'aide de la caisse de retraite,
- un encouragement des salariés âgés à remplir des fonctions tutorales avant leur départ à la retraite.

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Les objectifs et enjeux des ressources humaines de la société SAINT JEAN en 2017 ont été la continuité des actions déjà engagées sur la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail. SAINT JEAN entend également travailler sur l'accompagnement des salariés au travers de formations en management pour les encadrants et du tutorat pour les nouveaux arrivants.

En 2017, l'orientation en matière de plan de formation a été :

- de continuer, pour les encadrants de production tous sites, l'accompagnement en management sous forme de formations/coaching individuel,
- d'impliquer des salariés dans la sécurité, de réviser puis de déployer avec eux les supports et méthodes de formation interne à la sécurité, pour une prise en charge au plus près de la prise de poste,
- de continuer l'amélioration des conditions de travail en accentuant l'implication des salariés et des managers,
- de continuer les formations sur les gestes et les postures afin de toucher l'ensemble du personnel, et en particulier les seniors,
- de renforcer la prévention des risques liés à l'activité professionnelle,
- d'assurer une sensibilisation au handicap,

- de développer les actions de tutorat, de formations internes, l'accompagnement des formateurs, afin de soutenir, notamment, notre croissance et de limiter le turn-over face aux difficultés de recrutement,
- de renforcer les formations d'habilitation électrique, d'habilitation chaufferie, d'utilisation des chariots élévateurs, sur les risques incendie et de sauveteur secouriste du travail (SST),
- d'accompagner le développement commercial et marketing.

Enfin, les équipements des usines devenant de plus en plus complexes, les formations sur les équipements sont de plus en plus fréquemment déployées, tant avec des prestataires externes, qu'avec des collaborateurs en interne.

Un autre axe de la politique de formation est de renforcer l'expertise des salariés des services supports et de la production dans leurs métiers afin :

- d'assurer une formation interne sur l'hygiène, la qualité, l'environnement et l'énergie, pour l'ensemble du personnel et sur tous les sites,
- d'augmenter l'expertise métier au sein du service Qualité, Recherche et Développement,
- d'apporter des formations techniques complémentaires à l'équipe de maintenance pour une meilleure polyvalence,
- d'assurer des formations et accompagnements en informatique pour permettre le déploiement des nouveaux logiciels (GMAO) ou maintenir les actuels (VIF, SIRH, logiciel de gestion des temps).

L'entreprise développe de plus en plus des actions de formation en interne, capitalisant ainsi sur les compétences acquises par les collaborateurs et favorisant l'accompagnement des nouveaux arrivants sur les postes de travail. Depuis 2011, des tuteurs ont été désignés et formés afin de gérer l'intégration et la formation des nouveaux salariés.

Apprentissage et contrats de professionnalisation

En 2017, SAINT JEAN a accueilli deux alternants en contrat d'apprentissage et quatre en contrat de professionnalisation sur trois de ses établissements. L'entreprise accompagne également deux salariés dans l'obtention d'un C.Q.P. (Certification de Qualification Professionnelle).

SAINT JEAN collabore de plus en plus souvent et étroitement avec des écoles de la région, en vue d'intégrer des jeunes le plus en amont de ses besoins et activités spécifiques.

Le nombre total d'heures de formation est le suivant :

Catégories professionnelles	Sexe	Formation 2016		Formation 2017	
		Nombre d'heures total de formation	Nombre d'heures de formation / salarié	Nombre d'heures total de formation	Nombre d'heures de formation / salarié
CADRES	F	933,5	41,74	473	21,72
	M	364	16,86	339	14,06
ETAM	F	667,5	19,05	548	13,88
	M	977,5	17,45	1 109,5	20,02
OUVRIERS	F	1 018,5	10,68	2 354,5	22,02
	M	1 463,5	15,63	1 923,5	18,67
TOTAL		5 425		6 748	

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Concernant le respect du principe d'égalité hommes-femmes, les sociétés du groupe SABETON s'engagent à respecter les lois en vigueur notamment en matière de représentativité des salariés.

La société SAINT JEAN a signé, en juin 2015, un second accord d'entreprise avec les délégués syndicaux sur l'égalité professionnelle hommes-femmes qui prévoit :

- le suivi de l'égalité face à la promotion professionnelle,
- l'engagement pour améliorer l'articulation entre activités professionnelles et vie familiale,
- l'égalité d'accès à la formation professionnelle,
- et les engagements en matière de rémunération.

Une commission sur l'égalité professionnelle a été constituée afin d'assurer le suivi de cet accord. Le cas échéant, des mesures sont prises pour corriger les dérives constatées.

Depuis 2014, SAINT JEAN a adhéré à une crèche inter-entreprises, mettant ainsi deux berceaux à la disposition de ses salariés et, depuis 2015, elle co-finance un système de garde à domicile pour les enfants des salariés travaillant en horaires décalés.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

La société SAINT JEAN s'engage, dans sa politique sociale, à favoriser l'embauche de travailleurs handicapés. Elle respecte les obligations légales en employant un équivalent « personnes handicapées », représentant 6 % de son effectif.

Le maintien des travailleurs inaptes temporaires et handicapés sur leur poste de travail est aussi une forte préoccupation pour la société. Elle favorise également le dialogue avec les organismes chargés de l'insertion et de la formation des travailleurs handicapés et confie des missions à des entreprises d'aide par le travail qui emploient des travailleurs handicapés.

En 2017, la société a fait intervenir, auprès de ses salariés, un champion paralympique, afin de réfléchir et travailler ensemble sur le regard porté sur le handicap, et ainsi améliorer l'intégration des salariés porteurs d'un handicap.

La politique de lutte contre les discriminations

Les sociétés du groupe SABETON respectent la législation en vigueur en matière de non-discrimination.

Depuis novembre 2016, SAINT JEAN est pilote, pour la commune de Romans sur Isère, du dispositif « 100 chances, 100 emplois » en faveur des jeunes de moins de 30 ans des quartiers prioritaires. Cette action vise à remettre ces jeunes dans une dynamique de recherche d'emploi et de développement d'un projet professionnel. Les entreprises partenaires les accompagnent dans ce dispositif et mettent à leur disposition leur réseau professionnel.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

- *au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective :*

La société SAINT JEAN respecte la liberté d'association et encourage celle-ci en sponsorisant en premier lieu des associations dans lesquelles ses salariés s'impliquent, et notamment le club cycliste de l'UC Montmeyran, le Valence-Romans Drôme Rugby, le sporting club royannais, mais également d'autres associations locales telles que la Jeune Chambre Economique de Romans et l'Union Educative d'Activités de Jour de Valence. De temps en temps, des passions des salariés sont mises en avant dans le journal d'entreprise.

La société SAINT JEAN s'est engagée, au travers de sa politique d'entreprise, à favoriser le dialogue social.

- *à l'élimination du travail forcé ou obligatoire :*

Les sociétés du groupe SABETON ne sont présentes qu'en France Métropolitaine et ne sont donc pas concernées par ce point.

- *à l'abolition effective du travail des enfants :*

Les sociétés du groupe SABETON n'embauchent, y compris en alternance, que des personnes âgées de plus de 18 ans.

B – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Soucieux de son impact sur l'environnement et de la maîtrise de ses consommations d'énergie, la société SAINT JEAN tient compte des aspects environnementaux dans ses décisions stratégiques et continue à optimiser ses installations existantes par une maintenance orientée vers la performance énergétique.

La société SAINT JEAN s'engage à :

- réduire les effets environnementaux de ses produits sur l'ensemble de leur cycle de vie et notamment en favorisant et encourageant les filières locales d'approvisionnement,
- minimiser l'impact environnemental de l'ensemble des activités de ses sites, en réduisant leurs consommations d'énergie et de ressources naturelles, les déchets et les émissions liés à leurs activités et en utilisant les meilleures techniques disponibles,
- prévenir tous risques de pollution pouvant avoir un impact sur l'environnement,

- associer ses collaborateurs, ses fournisseurs et ses partenaires à sa démarche d'amélioration continue pour mieux répondre aux attentes environnementales de la société,
- respecter les prescriptions environnementales applicables et à aller au-delà quand c'est pertinent,
- concevoir des produits et des outils de production préservant les ressources naturelles,
- améliorer sa performance environnementale de manière continue, aujourd'hui et demain, en mettant à disposition les ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs,
- rendre compte à toutes les parties prenantes de l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement,
- maintenir ses systèmes de management de la performance environnementale et énergétique certifiés.

En 2017, cet engagement a été reconnu par la certification de l'ensemble de ses sites industriels selon les référentiels ISO 50001 et ISO 14001. Ainsi, les sites de Frans et Saint Just de Claix ont rejoint le périmètre de certification ISO 50001 et le site de Saint Just de Claix le périmètre de certification ISO 14001.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

La société SAINT JEAN forme chaque année ses salariés sur ce point. Au cours de ces formations, il est abordé la politique environnementale de l'entreprise, ainsi que les objectifs et les plans d'améliorations et les bonnes pratiques à adopter.

Les salariés sont également informés des améliorations environnementales de l'entreprise à travers les réunions de services, les affichages dans les ateliers et le journal interne.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions chez SAINT JEAN sont les suivants :

- continuer à réduire, à la source, les déchets organiques et les déchets plastiques et trouver des filières de valorisation,
- continuer la réduction de la consommation d'électricité et notamment dans la production de froid,
- continuer à travailler spécifiquement sur le plan d'actions de l'ensemble des sites afin de limiter les consommations d'énergie non-productives,
- poursuivre l'optimisation de la récupération d'énergie fatale,
- poursuivre les investissements permettant de réduire les consommations d'eau, de gaz et d'électricité.

Des plans d'action sont définis chaque année avec la direction de la société SAINT JEAN.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

La société SAINT JEAN est assurée de manière satisfaisante pour ses risques en matière environnementale, tout en privilégiant la prévention des risques grâce à son système de management environnemental. La société SAINT JEAN n'a aucun litige en cours en matière environnementale.

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

La société SAINT JEAN analyse régulièrement ses rejets d'eau et a mis en place des mesures pour la récupération des eaux d'incendie sur le site de Romans. Il a été installé des dégraisseurs et des séparateurs d'hydrocarbures, entretenus régulièrement.

L'utilisation de produits chimiques dangereux pour l'environnement est limitée au strict nécessaire. Leur consommation est contrôlée chaque mois.

La société SAINT JEAN contrôle trimestriellement le rendement et les émissions de ses chaudières à gaz.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les activités de la société SAINT JEAN sont situées en zone industrielle afin de limiter le bruit. De plus, la société SAINT JEAN effectue régulièrement des analyses de bruit.

Les enseignes lumineuses sont éteintes la nuit afin de limiter les nuisances lumineuses.

Prévention et gestion des déchets : les mesures de prévention, de recyclage, d'élimination des déchets et de gaspillage alimentaire

La société SAINT JEAN déploie une politique globale en matière de réduction des déchets, de recyclage et de gaspillage alimentaire, à savoir :

- le tri sélectif et le suivi régulier des quantités de déchets,
- la réduction à la source des déchets,

- la recherche continue de filières de valorisation,
- le recyclage des déchets organiques dans des filières de compostage et de méthanisation,
- le recyclage des cartons, papiers, ferrailles, barquettes plastiques et films plastiques dans des filières spécifiques,
- le don de produits alimentaires à des associations : restos du cœur, banque alimentaire.

En 2017, SAINT JEAN a valorisé 343 tonnes de déchets organiques en compostage et 88 tonnes en méthanisation, correspondant à la totalité des déchets organiques de la société.

La production de déchets organiques en 2017 et les objectifs pour 2018 par site pour SAINT JEAN sont :

Production de déchets organiques en % de la production	Objectif 2017	Réalisé	Objectif 2018
Romans	3,5	2,83	3,0
Bourg de Péage	2,0	1,62	1,9
Frans	0,5	0,45	0,5
Saint Just de Claix	2,0	2,00	1,5

SAINT JEAN verse une cotisation à Citeo d'un montant annuel de 218 K€.

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'eau utilisée pour la fabrication des produits de la société SAINT JEAN provient des installations communales.

La société SAINT JEAN se mobilise autour de la réduction de ses consommations d'eau par :

- le suivi des consommations d'eau,
- le déploiement de compteurs d'eau pour le suivi par zone,
- l'utilisation de centrales d'hygiène pour le nettoyage,
- la formation des opérateurs de nettoyage.

La consommation d'eau en 2017 et les objectifs pour 2018 par site pour SAINT JEAN sont :

Consommation d'eau m³/tonne fabriquée	Objectif 2017	Réalisé	Objectif 2018
Romans	3,3	2,9	3,0
Bourg de Péage	12,0	11,6	11,5
Frans	6,2	5,6	6,0
Saint Just de Claix	11,0	10,8	10,0

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

La société SAINT JEAN a :

- supprimé l'huile de palme dans toutes ses recettes de ravioles, pâtes, quenelles et plats traiteurs,
- exclu les matières premières contenant des OGM ou des matières ionisées,
- engagé une démarche d'écoconception à chaque lancement de nouveaux produits,
- standardisé et fiabilisé les procédés et les modes opératoires,
- optimisé les recettes en utilisant, dans la mesure du possible, des matières premières déjà existantes.

La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

La société SAINT JEAN s'est engagée, depuis 2002, dans un plan d'action ambitieux pour améliorer l'efficacité énergétique de son activité notamment par :

- le suivi des consommations de gaz,
- le suivi des consommations d'électricité,
- l'installation de sous-compteurs d'énergie afin de cibler les postes énergivores,
- la récupération d'énergie sur le groupe froid pour la production d'eau chaude sanitaire,
- l'optimisation du rendement de la production et de la distribution du froid,
- la mise en place de variateurs de vitesse sur les moteurs ayant des charges fluctuantes,

- le remplacement des luminaires énergivores par des luminaires LED,
- la mise en place d'économiseurs sur chaudière vapeur pour réduire la consommation de gaz,
- l'amélioration du traitement de l'eau des chaudières vapeur pour réduire les consommations d'eau et de gaz,
- l'arrêt des utilités, liées à la production, le week-end,
- le choix des meilleurs isolants lors des nouvelles constructions,
- l'installation de gestion technique centralisée sur les sites de production,
- l'installation de 680 m² de panneaux photovoltaïques sur le site de Romans et 400 m² sur le site de Bourg de Péage.

La consommation de gaz en 2017 et les objectifs pour 2018 par site pour la société SAINT JEAN sont :

Consommation de gaz kWh /tonne fabriquée	Objectif 2017	Réalisé	Objectif 2018
Romans	1 750	832	900
Bourg de Péage	1 700	1 420	1 500
Frans	1 040	961	950
Saint Just de Claix	950	973	950

La consommation d'électricité en 2017 et les objectifs pour 2018 par site pour la société SAINT JEAN sont :

Consommation d'électricité kWh /tonne fabriquée	Objectif 2017	Réalisé	Objectif 2018
Romans	1 900	784	950
Bourg de Péage	4 500	1 841	2 200
Frans	1 320	595	800
Saint Just de Claix	3 150	1 204	1 550

L'utilisation des sols

La société SAINT JEAN, dans le cadre de son développement, a engagé l'agrandissement des sites industriels à Saint Just de Claix et à Bourg de Péage pour une surface totale supplémentaire de 6 000 m².

Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générées du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

Les postes d'émissions de gaz à effet de serre concernent les consommations de fluides frigorigènes, d'électricité et de gaz.

SAINT JEAN assure un suivi régulier des groupes froid par un prestataire agréé et investit dans des groupes froid utilisant des fluides frigorigènes ayant un pouvoir de réchauffement planétaire très faible.

	Romans		Saint Just de Claix		Bourg de Péage		Frans	
	Electricité	Gaz	Electricité	Gaz	Electricité	Gaz	Electricité	Gaz
Total kWh	9 324 997	9 900 394	3 148 081	2 545 304	2 658 867	2 049 888	984 646	1 590 734

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, la société SAINT JEAN prend en compte, dans ses investissements sur ses installations frigorifiques, le pouvoir de réchauffement planétaire des fluides frigorigènes utilisés. En outre, SAINT JEAN s'oriente vers l'utilisation de fluides naturels plus respectueux de l'environnement.

De plus, les objectifs de performance énergétique de la société SAINT JEAN et les investissements associés contribuent à réduire les émissions de CO₂ de ses usines.

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

La société SAINT JEAN fait entretenir ses plantations et espaces verts par une entreprise d'insertion. Les espèces végétales choisies permettent de garantir une certaine biodiversité. Lorsque cela est possible, la société SAINT JEAN privilégie les espaces verts aux espaces goudronnés ou bétonnés dans les projets d'aménagement de ses sites.

De plus, depuis 2014, SAINT JEAN possède quatre ruches sur son site de Romans afin de préserver la biodiversité et de sensibiliser le personnel à cette problématique. Dans ce cadre, chaque salarié a reçu, en 2017, un pot de miel provenant de la production des ruches.

C – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'impact territorial, économique et social de l'activité de la société

La société SAINT JEAN est un acteur dynamique reconnu qui contribue au développement local régional. En 10 ans, plus de 61 millions d'euros ont été investis sur ses différents sites en privilégiant toujours les entreprises locales ou régionales lorsque cela était possible.

Pour 2018, au travers d'un plan d'investissement de plus de 9,1 millions d'euros, SAINT JEAN espère continuer à se développer et prévoit l'embauche d'environ 20 salariés.

Les relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

La société SAINT JEAN entretient des relations régulières avec essentiellement trois associations d'aide aux personnes en difficulté, les Restos du Cœur, le Secours Populaire et la Banque alimentaire, en leur apportant régulièrement des produits alimentaires qui sont redistribués aux personnes défavorisées.

La société SAINT JEAN s'engage aussi dans le soutien à l'éducation au travers d'actions de sponsoring, de partenariats dédiés comme avec l'Institut Paul Bocuse, l'école hôtelière de Grenoble ou avec les établissements scolaires drômois et isérois.

La société SAINT JEAN soutient également les associations de défense de l'environnement, particulièrement celles engagées dans le soutien à la promotion du développement des produits Bio, comme Organics Cluster.

La société SAINT JEAN n'a pas de contact avec les associations de consommateurs et n'a pas identifié d'association représentant les populations riveraines.

Les actions de partenariat ou de mécénat

La société SAINT JEAN soutient depuis plusieurs années des organisations par le biais du mécénat :

- elle apporte son soutien aux Nuits de Fourvière afin d'aider et de promouvoir la création artistique en région,
- elle apporte son aide au club sportif local « l'Union Cycliste Montmeyran Valence », qui s'investit énormément dans la formation et l'éducation par le sport auprès du jeune public en intervenant dans les écoles et les quartiers sensibles du département,
- elle soutient le club de rugby emblématique de la ville, « Valence-Romans Drôme Rugby », qui partage des valeurs communes avec la société comme l'esprit d'équipe,
- elle soutient le réseau Entreprendre, association française reconnue d'utilité publique regroupant des chefs d'entreprise qui accompagnent bénévolement chaque année des créateurs d'entreprises,
- elle apporte son soutien à différentes Unités Educatives d'Activités de Jour ayant pour objectif d'organiser des activités professionnelles, culturelles et sportives adaptées aux mineurs qui font l'objet d'une décision judiciaire. SAINT JEAN participe ainsi, par le biais de mise à disposition gracieuse de produits alimentaires, à des rencontres permettant à ces adolescents de partager avec le public des valeurs humaines telles que la solidarité, la convivialité et la bienveillance autour de techniques culinaires,
- elle est partenaire de la Jeune Chambre Economique de Romans, association reconnue d'utilité publique, constituée de jeunes citoyens entrepreneurs s'impliquant pour l'avenir de leur territoire en menant des actions civiques et humanistes.

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Les sociétés du groupe SABETON favorisent, dans leur politique d'achat, les sociétés opérant sur des territoires respectant les droits des personnes. En 2017, 78 % des fournisseurs sont localisés en France, dont 19,7 % en Auvergne-Rhône Alpes et 22 % en Europe.

Les fournisseurs certifiés ISO 14001 et MSC bénéficient d'un bonus lors de leur notation annuelle.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La sous-traitance ne contribue que de manière marginale à l'activité de la société SAINT JEAN. Elle ne concerne que des activités annexes et en aucun cas des activités de fabrication. En 2017, 100 % des sociétés de sous-traitance sous contrat avec la société SAINT JEAN sont des sociétés françaises.

Lorsque cela est possible, la société SAINT JEAN favorise les sociétés employant des personnes handicapées, comme c'est le cas pour l'entretien des espaces verts.

Loyauté des pratiques

Compte tenu des relations avec ses clients et ses fournisseurs, de ses activités en France pour plus de 99 %, des contrôles réguliers de ses comptes par des tiers extérieurs à la société, le risque de corruption a été identifié comme faible. En conséquence, aucune mesure particulière n'a été prise concernant ce risque.

La santé et la sécurité des consommateurs sont au cœur des préoccupations de la société SAINT JEAN. Dans cette optique, et par souci de transparence, SAINT JEAN fait certifier l'ensemble de ses sites selon la norme IFS 6. En 2017, chaque site a obtenu une note de niveau supérieur selon ce référentiel, montrant l'excellence des pratiques en matière d'hygiène, de traçabilité et de transparence de l'information.

SAINT JEAN commercialise aussi des produits bio depuis 1993 (certification Ecocert) ainsi que des produits Label Rouge et IGP. SAINT JEAN est aussi engagée dans une politique de renforcement de la naturalité de ses produits en excluant l'utilisation par exemple de l'huile de palme et d'huiles hydrogénées.

Enfin, dans le cadre de sa charte nutritionnelle, pour garantir la sécurité et l'équilibre alimentaire de tous, les produits SAINT JEAN ne contiennent, ni OGM, ni additifs du type colorants artificiels, exhausteurs de goût et la teneur en sel est limitée à 1 % des produits élaborés.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Les sociétés du groupe étant localisées en France, aucune action n'a été réalisée en faveur des droits de l'homme.

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionnant les informations prévues aux articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du même code.

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale du 29 juin 2017 a modifié le mode d'administration et de direction de la société par l'adoption de la formule à Conseil d'Administration au lieu de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance, mis en conformité son objet social avec son activité agroalimentaire et modifié, en conséquence, son code APE.

Le Conseil d'Administration a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise de Middlednext publié en décembre 2009 et mis à jour en septembre 2016, à l'exception de la recommandation relative à la durée du mandat des administrateurs qui est maintenue à un an. Les Administrateurs ont pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.

Les règles de gouvernance de la société sont indiquées ci-dessous.

Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration

• Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

SABETON est une Société Anonyme administrée par un Conseil d'Administration composé de huit administrateurs dont cinq indépendants.

L'indépendance des administrateurs est examinée chaque année par le Conseil d'Administration conformément à la Recommandation n°3 du Code Middlednext.

Le nombre de membres indépendants et les critères d'indépendance sont conformes au Code Middlednext. Trois membres, M. Claude GROS, Mme Marie-Christine GROS-FAVROT et M. Guillaume BLANLOEIL ne sont pas indépendants.

La durée du mandat des administrateurs est d'une année ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

En cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, l'Administrateur doit informer le Conseil d'Administration, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations et, le cas échéant, démissionner.

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses Administrateurs, un Président et un Vice-Président, qui sont obligatoirement des personnes physiques et détermine, le cas échéant, leur rémunération. Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Président.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est organisé par un règlement intérieur qui est disponible sur le site internet de la société.

• Parité hommes / femmes

Le Conseil d'Administration est composé de huit membres dont quatre femmes, le taux de féminisation du Conseil est ainsi de 50 % supérieur aux dispositions légales imposant un seuil de 40 %.

Compte-rendu de l'activité du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé

• Fréquence des réunions

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance s'est réuni à deux reprises et le Conseil d'Administration à quatre reprises, et le quorum pour chacune de ces réunions a été largement atteint. Le taux de présence des Administrateurs aux séances du conseil a été de 89 %.

• Invités au Conseil d'Administration

Les Commissaires aux Comptes de la société sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration à l'ordre du jour desquelles figure l'examen des comptes, qu'il s'agisse des comptes annuels, des comptes semestriels ou des comptes consolidés.

• Contenu des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance et le Conseil d'Administration ont consacré deux réunions à vérifier et contrôler les comptes semestriels et annuels.

Outre l'autorisation de certaines opérations en application des dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance et le Conseil d'Administration ont également travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités du Groupe. Il a aussi été débattu de la mise en conformité de l'objet social, de l'application d'une nouvelle convention collective, de la prorogation de la durée de la société, du changement du mode d'administration de la société, du transfert du siège social, de la politique de rémunération des dirigeants sociaux, du plan de succession du dirigeant, du montant des jetons de présence et de leur répartition, des conventions règlementées, du code de gouvernance Middledext révisé en 2016 et de ses 18 points de vigilance, du règlement intérieur du Conseil d'Administration, de l'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance, de la cession et l'achat d'actifs, des projets d'investissements, de la signature d'un avenant au bail commercial, de la signature d'un avenant à la convention de crédit avec une filiale, des documents prévisionnels, du renouvellement de l'intégration fiscale, de l'autorisation d'un plan d'attribution d'actions gratuites, de la souscription d'emprunts bancaires par une filiale, du budget prévisionnel et du budget d'investissements 2018 du groupe SAINT JEAN, de l'approbation du nouveau contrat d'intéressement et de l'avenant à l'accord de participation de SAINT-JEAN, de la levée d'option du crédit-bail immobilier de SAINT JEAN et de l'autorisation de procéder à l'achat par la société de ses propres actions.

Travaux préparatoires aux réunions du Conseil d'Administration

• Modalités d'accès des membres du Conseil d'Administration à l'information nécessaire à leur participation aux réunions du Conseil

Préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration, les Administrateurs reçoivent, dans les délais utiles à leurs examens, les documents nécessaires à leur mission et relatifs aux sujets qui seront abordés, qui peuvent être :

- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent l'arrêté des comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux comprenant bilan, compte de résultat et annexe, ainsi que les comptes consolidés comprenant les mêmes éléments, de même que les projets de documents qui seront remis à l'assemblée générale et la situation de trésorerie du groupe détaillée par entité,
- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent des propositions d'investissements soumises à autorisation préalable en application des statuts, les documents et comptes des sociétés dans lesquelles le groupe envisage d'investir, ainsi qu'une note sur l'investissement proposé,
- et d'une manière générale, divers documents, tels que des articles de presse relatifs à la société, ses filiales ou les secteurs dans lesquels elles opèrent, ainsi que, le cas échéant, des articles d'analyse financière relatifs à la société.

• Organisation et fonctionnement des comités

- Comité d'Audit

L'ensemble des Administrateurs, à l'exception du Président, de Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, compte tenu de son lien familial avec M. Claude GROS et de M. Guillaume BLANLOEIL, compte tenu de sa fonction au sein de SAINT JEAN, remplit les fonctions de comité d'audit. Les membres du comité d'audit se réunissent au début de deux réunions du Conseil d'Administration afin de procéder à l'audit des comptes semestriels et annuels, un dossier ayant été remis à l'avance à chacun d'entre eux. Tous documents complémentaires nécessaires à cet audit sont mis à la disposition des Administrateurs à leur demande.

- Autres comités

Aucun autre comité n'a été constitué au sein du Conseil d'Administration de la société.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Les mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

M. Claude GROS, Président Directeur Général de SABETON, est également :

- Président de SAINT JEAN,
- Directeur Général Délégué de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU,
- Président de la SAS PARNY,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de la S.A.S DU ROYANS,
- Représentant permanent de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, Président de la SAS RESTAURANT LA PERONNE.

En dehors du groupe, M. Claude GROS est représentant permanent d'UFIPAR, administrateur de la BELLE JARDINIÈRE et membre du Conseil de Surveillance du groupe LES ECHOS.

Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, administrateur de SABETON, est également Président Directeur Général de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

En dehors du groupe, Madame Marie-Christine GROS-FAVROT est administrateur de la société AMOEBEA et administrateur de la Croix Rouge Française.

M. Guillaume BLANLOEIL, administrateur de SABETON, est également :

- Directeur Général mandataire social de SAINT JEAN,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de SAINT JEAN BOUTIQUE,
- Gérant de la S.C.I J2FD,
- Gérant de la S.C.I LES DODOUX,
- Gérant de la S.C.I BEMOL.

Administrateurs indépendants :

M. Laurent DELTOUR, Vice-Président de SABETON, est également administrateur de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

En dehors du groupe, M. Laurent DELTOUR est Président de SYCOMORE ASSET MANAGEMENT et administrateur et Directeur Général de SYCOMORE FACTORY.

M. Marc CHAPOUTHIER est administrateur de SABETON.

En dehors du groupe, M. Marc CHAPOUTHIER est gérant de la société ENVIRONNEMENT DECHET.

Mme Aline COLLIN, administrateur de SABETON, est également administrateur de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU. En dehors du groupe, Mme Aline COLLIN n'exerce aucun autre mandat.

Mme Martine COLLONGE, administrateur de SABETON, est également représentante de SABETON au Conseil d'Administration de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

En dehors du groupe, Mme Martine COLLONGE est Président de COLLONGE CONSEIL, administrateur de la société A.S.T GROUPE, déléguée générale de LYON POLE BOURSE, sénior Advisor de INTUITAE et déléguée régionale de l'AFFO.

Mme Françoise VIAL-BROCCO est administrateur de SABETON.

En dehors du groupe, Mme Françoise VIAL-BROCCO est administrateur de CONSEIL PLUS GESTION, gérante associée de FVB FINANCE Eurl, administrateur de la SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE (SMTPC), administrateur de SPIR COMMUNICATION, sénior Advisor de INTUITAE et déléguée régionale de l'AFFO.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2018

La rémunération fixe du Président Directeur Général et du Vice-président, le cas échéant, est décidée par le Conseil d'Administration. Les dirigeants ne bénéficient pas de rémunération variable ou d'avantage en nature. Une prime exceptionnelle peut être versée aux dirigeants, sur décision du Conseil d'Administration, en cas d'acquisition ou de cession d'actifs dans le groupe.

Les autres membres du Conseil d'Administration reçoivent, à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'assemblée générale et maintenue jusqu'à décision contraire de toute autre assemblée. La répartition de ces jetons de présence est faite entre les Administrateurs et prend en compte, pour partie, l'assiduité et le temps qu'ils consacrent à leur fonction. Pour l'exercice écoulé, les jetons de présence versés se sont élevés à 58 K€.

Il n'existe pas d'engagement portant sur des indemnités de rupture, ni de régime de retraite supplémentaire au profit des mandataires sociaux.

En application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir :

- approuver ces principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018, objet de la cinquième résolution soumise à l'Assemblée,
- fixer le montant global des jetons de présence attribués au Conseil d'Administration à la somme de 60 500 €, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée, objet de la dix-septième résolution soumise à l'Assemblée.

Approbation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2017

La loi a institué une procédure de contrôle, à posteriori (ex post) par les actionnaires, des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En application de l'article L.225-100 du Code de commerce, il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir statuer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à M. Claude GROS, Mme Marie-Christine GROS-FAVROT et M. Guillaume BLANLOEIL.

Il est précisé que M. Guillaume BLANLOEIL dispose d'un contrat de travail avec la société SAINT JEAN, filiale de SABETON.

Ces éléments de rémunération sont décrits ci-dessous et sont conformes avec la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2017.

	SABETON			SAINT JEAN
	Claude GROS ⁽¹⁾	Marie-Christine GROS-FAVROT ⁽²⁾	Guillaume BLANLOEIL ⁽³⁾	Guillaume BLANLOEIL, Salarié, Directeur Général
Rémunération fixe	95	95	6	211
Rémunération variable	-	-	-	10
Avantages en nature	-	-	-	3
Abondement Plan Epargne Entreprise	-	5	5	-
Abondement PERCO	-	2	2	-
Jetons de présence	-	8,5	6	-
TOTAL	95	110,5	19	224

⁽¹⁾ Président du Conseil d'Administration à compter du 29 juin 2017

⁽²⁾ Président du Directoire jusqu'au 29 juin 2017 et Administrateur à compter du 29 juin 2017

⁽³⁾ Membre du Directoire jusqu'au 29 juin 2017 et Administrateur à compter du 29 juin 2017

Par ailleurs, 30 000 actions SABETON ont été attribuées gratuitement, le 29 juin 2017, à Monsieur Guillaume BLANLOEIL.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES ET CONVENTIONS CONCLUES AVEC UNE FILIALE

Il n'y a pas de convention et engagement, visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, conclus ou poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

Il n'a pas été conclu, au cours de l'exercice 2017, de convention entre un mandataire social ou un actionnaire significatif et une filiale de la société.

ACTIONNARIAT

En application de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2017, le capital et les droits de vote de SABETON étaient répartis de la manière suivante :

	% du capital	% des droits vote
Claude GROS (pleine propriété)	2,18	2,57
Claude GROS (usufruit)	-	52,53
Marie-Christine GROS-FAVROT	1,25	1,46
Enfants GROS (nue-propriété)	44,40	-
Enfants GROS (nue-propriété)	15,20	18,00 ⁽¹⁾
Sous total groupe familial GROS	63,03	74,56
Fonds gérés par First Eagle Investment Management, LLC	14,80	8,68
Public	22,17	16,76
TOTAL	100,00	100,00

⁽¹⁾ Les droits de vote sont exerçables par le nu propriétaire à l'exception des décisions concernant l'affectation du résultat pour lesquelles le droit de vote appartient à M. Claude GROS, usufruitier

A notre connaissance, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote et il n'y a pas eu de déclaration de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2017.

Le personnel détenait, au 31 décembre 2017, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, 28 064 actions de la société, représentant 0,84 % du capital.

DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

Il n'existe pas de délégation d'augmentation de capital en cours de validité à la clôture de l'exercice.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

La direction générale de la société est assumée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 29 juin 2017 a décidé que la direction générale de la société sera assumée par le Président du Conseil d'Administration.

MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les statuts de SABETON précisent au titre VI les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

Les statuts peuvent être consultés sur le site de la société : www.sabeton.fr.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-5 du Code de commerce, nous vous précisons les éléments suivants :

- la structure du capital de la société est présentée au paragraphe actionnariat ci-dessus,
- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions,
- aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce,
- les participations directes ou indirectes dans le capital de la société, dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce, sont présentées au paragraphe actionnariat ci-dessus,
- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux,
- les droits de vote des actions détenues par le personnel sont exercés directement par ces derniers,
- il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'accords entre les actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote,
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration sont fixées par les articles 13, 14 et 15 des statuts de la société et celles applicables à la modification des statuts de la société sont prévues par l'article 28 des statuts, lesquels peuvent être consultés sur le site internet de la société : www.sabeton.fr,
- le Conseil d'Administration ne dispose d'aucune délégation en matière d'augmentation de capital,
- l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2017 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat par la société de ses propres actions dans la limite de 10 % du capital de la société,
- il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cession des fonctions d'administrateurs ou de salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange, à l'exception de deux cadres de la société qui bénéficient, en cas de rupture intervenant avant le 4 avril 2029, d'une indemnité contractuelle de licenciement.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	2013	2014	2015	2016	2017
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677
- Nombre d'actions ordinaires existantes	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677
- Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	249 743	258 927	684 904	167 834	271 829
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	86 406	(287 145)	10 524 500	(528 612)	3 973 303
- Impôts sur les bénéfices	72 032	(31 703)	(189 595)	(218 298)	523 542
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(432 179)	(566 874)	7 251 226	(532 967)	3 262 587
- Montant des bénéfices distribués	738 249	738 249	738 249	738 249	⁽¹⁾ 738 249
III - RESULTAT PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,004	(0,076)	3,19	(0,09)	1,03
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(0,13)	(0,17)	2,16	(0,16)	0,97
- Dividende net distribué à chaque action	0,22	0,22	0,22	0,22	⁽¹⁾ 0,22
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	5	5	5	5	4
- Montant de la masse salariale de l'exercice	483 872	487 017	801 133	468 520	606 086
- Montant versé au titre des avantages sociaux de l'exercice	265 564	261 999	374 663	261 694	316 305

⁽¹⁾ proposition de distribution pour les 3 355 677 actions composant le capital social à ce jour

*Opérations réalisées par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches
au cours de l'exercice 2017 sur les titres Sabeton*

Mandataires sociaux	Achat d'actions	Vente d'actions	Prix moyen par action
M. Claude GROS, Président du Conseil d'Administration dans le cadre du P.E.E.	60	-	22,12 euros
Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, Administrateur dans le cadre du P.E.E.	362	-	20,06 euros
M. Guillaume BLANLOEIL, Administrateur dans le cadre du P.E.E.	364	-	24,50 euros
M. Marc CHAPOUTHIER, Administrateur	515	-	22,22 euros

Rapport spécial sur les attributions d'actions gratuites au cours de l'exercice 2017

Conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du même code concernant les attributions d'actions gratuites par la société durant l'année.

Nous vous rappelons que :

- l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2016, aux termes de sa dix-neuvième résolution, a autorisé le Directoire à procéder, sous certaines conditions, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires, existantes ou à émettre au profit de certains mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de ses filiales et ce dans la limite de 100 000 actions. Cette autorisation est valable pendant un délai de vingt-quatre mois à compter de la date de l'assemblée ;
- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée d'un (1) an et les bénéficiaires doivent conserver les actions pendant une durée minimale de cinq (5) ans à compter de l'attribution définitive de celles-ci ; par exception, la durée minimale de conservation sera réduite à un (1) an en cas de départ du bénéficiaire à la retraite à l'âge légal ou en cas d'offre publique faite sur la totalité du capital de SABETON.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, agissant conformément à l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte de la société du 21 juin 2016 dans sa dix-neuvième résolution, le Directoire a décidé, lors de ses réunions en date du 25 janvier 2017 et du 29 juin 2017, de procéder à l'attribution gratuite de respectivement, 19.000 actions SABETON existantes à onze salariés de SAINT JEAN (le plan n°1) et de 33 746 actions SABETON existantes à dix-neuf salariés de SAINT JEAN et trois salariés de SABETON (le plan n°2).

I – Plans d'attribution gratuite d'actions SABETON mis en place par la société

	Plan 1	Plan 2
Date de l'Assemblée	21/06/2016	21/06/2016
Date du Directoire	25/01/2017	29/06/2017
Nombre total d'actions attribuées	19 000	33 746
Cours de clôture à la date d'attribution	18,52 euros	21,90 euros
Début de la période d'acquisition	26/01/2017	30/06/2017
Date d'attribution définitive sous condition de présence	26/01/2018	30/06/2018
Date de fin de la période de conservation (5 ans)	26/01/2023	30/06/2023
Nombre total d'actions attribuées définitivement au 31 décembre 2017	Néant	Néant

II – Actions gratuites attribuées en 2017 aux dirigeants mandataires sociaux de SABETON

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions	Date du Directoire
Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux par SABETON et par les sociétés qui lui sont liées	Néant	Néant	Néant
Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux par SABETON et par les sociétés contrôlées au sens de l'article L233-16 du Code de commerce à raisons des mandats qu'ils y exercent	Néant	Néant	Néant

III – Actions gratuites attribuées en 2017 aux dix salariés de SABETON non mandataires sociaux dont le nombre d’actions attribuées a été le plus élevé

	Nombre d’actions gratuites attribuées	Nombre des salariés bénéficiaires	Prix de l’action à la date d’attribution	Date du Directoire
Actions gratuites attribuées durant l’exercice par SABETON et par les sociétés qui lui sont liées aux dix salariés de SABETON non mandataires sociaux dont le nombre d’actions attribuées a été le plus élevé	1 946 actions	3 salariés	21,90 euros	29 juin 2017

IV – Actions gratuites attribuées en 2017 aux salariés du groupe incluant les actions visées au paragraphe III ci-dessus

	Nombre d’actions gratuites attribuées	Nombre des salariés bénéficiaires	Prix de l’action à la date d’attribution	Date du Directoire
Actions gratuites attribuées durant l’exercice par SABETON et par les sociétés qui lui sont liées à des salariés bénéficiaires	19 000 actions	11 salariés	18,52 euros	25 janvier 2017
Actions gratuites attribuées durant l’exercice par SABETON et par les sociétés qui lui sont liées à des salariés bénéficiaires	33 746 actions	22 salariés	21,90 euros	29 juin 2017
TOTAL	52 746 actions	33 salariés		

Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	31.12.2017			31.12.2016
	Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés	4	3	1	1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	67	-	67	112
Constructions	423	64	359	391
Autres immobilisations corporelles	48	35	13	19
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	41 897	14 865	27 032	26 904
Créances rattachées à des participations	4 515	-	4 515	6 594
Autres titres immobilisés	6	-	6	5
	46 960	14 967	31 993	34 026
Actif circulant				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	91	-	91	5
Autres	1 118	-	1 118	1 884
ACTIONS PROPRES	762	-	762	762
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	9 623	-	9 623	3 616
DISPONIBILITES	29 541	-	29 541	30 143
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	21	-	21	22
	41 156	-	41 156	36 432
TOTAL DE L'ACTIF	88 116	14 967	73 149	70 458

au 31 décembre 2017

PASSIF	31.12.2017	31.12.2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 356	3 356
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 558	9 558
Réserves :		
Réserve légale	420	420
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	54 050	55 310
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	3 263	(533)
Provisions réglementées	-	225
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION	70 647	68 336
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	744	301
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	1 353	1 428
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124	147
Dettes fiscales et sociales	281	246
Autres dettes	-	-
	1 758	1 821
TOTAL DU PASSIF	73 149	70 458

SABETON

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Montant net du chiffre d'affaires	272	168
Transferts de charges, autres produits	528	25
	800	193
Charges d'exploitation :		
Autres achats et charges externes	(308)	(418)
Impôts, taxes et versements assimilés	(41)	(39)
Salaires et traitements	(606)	(468)
Charges sociales	(316)	(261)
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
sur immobilisations : dotations aux amortissements	(37)	(40)
sur actif circulant : dotations aux provisions	(503)	(11)
Autres charges	(58)	(52)
	(1 869)	(1 289)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 069)	(1 096)
Produits financiers :		
de participations	-	-
d'intérêts et charges assimilées	544	518
reprises dépréciations financières	159	-
produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	1
	703	519
Charges financières :		
dotations financières aux amortissements et provisions	(32)	(187)
intérêts et charges assimilées	-	(2)
	(32)	(189)
RESULTAT FINANCIER	671	330
RESULTAT COURANT avant impôts	(398)	(766)
Produits exceptionnels :		
sur opérations de gestion et de capital	4 004	-
amortissements dérogatoires	225	15
	4 229	15
Charges exceptionnelles :		
sur opérations de gestion et de capital	(45)	-
dotations aux amortissements et provisions	-	-
	(45)	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 184	15
Impôts sur les bénéfices	(523)	218
Total des produits	5 732	727
Total des charges	(2 424)	(1 260)
RESULTAT NET	3 263	(533)

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces comptes ont été arrêtés le 28 mars 2018 par le Conseil d'Administration.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

• *Cession de l'immeuble de Dardilly*

L'immeuble de SABETON situé à Dardilly, 34 route d'Ecully, a été vendu en juin 2017 moyennant le prix de 4 M€ hors taxes.

La plus-value brute s'élève à 3 955 K€. Après prise en compte de l'imposition au taux de 19 % d'un montant de 751 K€, la plus-value nette s'élève à 3 204 K€.

• *Attribution d'actions gratuites*

Au cours du premier semestre 2017, 52 746 actions gratuites ont été attribuées à 33 salariés du groupe dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2016. Ces actions seront définitivement acquises par les bénéficiaires au terme d'une période d'un an et devront être conservées pendant une durée minimale de cinq ans à compter de leur date d'acquisition.

Une provision pour charges de 0,5 M€ a été comptabilisée au 31 décembre 2017, au prorata temporis sur la période d'acquisition d'un an des actions gratuites, en partie compensée par un produit à recevoir de 0,481 M€ envers la société SAINT JEAN correspondant aux actions gratuites attribuées aux salariés de SAINT JEAN.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf évolution réglementaire,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Elles correspondent à des logiciels amortis en linéaire sur 36 mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable de vie et de la nature des immobilisations.

Les principales durées retenues sont :

- | | |
|--------------------------------------|----------------|
| • agencements de terrains | 10 ans |
| • constructions | de 10 à 20 ans |
| • agencements des constructions | de 5 à 10 ans |
| • autres immobilisations corporelles | de 2 à 10 ans |

Immobilisations financières

La valeur des titres de participation ainsi que des autres titres immobilisés est constituée par le prix d'acquisition. Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise ; elle est déterminée, selon les caractéristiques de chaque filiale, par rapport aux capitaux propres réestimés de la filiale, à sa rentabilité et à ses perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Les flux futurs de trésorerie de la société SAINT JEAN sont actualisés sur une période de cinq ans avec un taux d'actualisation de 7 % avec prise en compte d'une valeur terminale.

Les prêts et créances détenues sur les filiales sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation en fonction de la recouvrabilité de ces sommes.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sur clients sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de l'ensemble des sinistres connus jusqu'à la date de clôture des comptes.

Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

Les valeurs mobilières de placement et dépôts à terme sont comptabilisés pour leur valeur brute au prix d'acquisition ou de souscription. Ils sont éventuellement dépréciés au vu de leur valeur boursière en fin d'année. Le cours retenu pour procéder à cette dépréciation par comparaison avec leur valeur brute est la valeur liquidative pour les SICAV et dépôts à terme.

Provisions

Les provisions comprennent les provisions jugées nécessaires pour couvrir l'ensemble des risques encourus. Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2017 ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 65 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'une revalorisation des salaires de 1 %, d'un taux d'actualisation de 1,3 % (taux IBOXX AA10+ au 31 décembre 2017) et d'un taux de charges sociales moyen de 49,17 % pour les cadres et de 44,7 % pour les non cadres. L'intégralité de la dette actuarielle a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2017.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est comptabilisé en diminution des charges sociales pour un montant de 1,8 K€. Le CICE acquis a permis à la société de financer une partie de ses investissements.

Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

	31.12.2016	Augmentations	Diminutions	31.12.2017
VALEURS BRUTES				
Immobilisations incorporelles	4	-	-	4
Immobilisations corporelles	1 238	-	699	539
Immobilisations financières				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	19 259	-	-	19 259
. titres SAINT JEAN	21 457	-	-	21 457
. titres SAS DU ROYANS	896	-	-	896
. titres SAINT JEAN BOUTIQUE	252	-	-	252
. titres PARNY	32	-	-	32
. avances aux filiales	6 594	7 950	10 029	4 515
. dépôt et caution	5	1	-	6
TOTAL DES VALEURS BRUTES	49 737	7 951	10 728	46 960

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	31.12.2016	Augmentations	Diminutions	31.12.2017
Immobilisations incorporelles	3	-	-	3
Immobilisations corporelles	716	36	654	98
Immobilisations financières :				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	14 833	-	159	14 674
. titres SAINT JEAN BOUTIQUE	139	24	-	163
. titres PARNY	20	8	-	28
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	15 711	68	813	14 966

Note 2 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DEPOTS A TERME

	31.12.2016	31.12.2017
Sicav monétaire	3 616	9 623
TOTAL VMP	3 616	9 623
Dépôts à terme (DAT)	29 836	29 261
Intérêts à recevoir sur DAT	209	238
TOTAL DES DAT	30 045	29 499
TOTAL	33 661	39 122

La valeur au bilan correspond à la valeur liquidative des valeurs mobilières de placement et des dépôts à terme au 31 décembre 2017.

Note 3 - ACTIONS PROPRES DETENUES PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2017, la société détenait 52 746 actions SABETON pour un montant de 762 K€.

Note 4 - CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société, qui s'élevait, au 31 décembre 2016, à 3 355 677 euros divisé en 3 355 677 actions entièrement libérées d'un euro, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice.

Note 5 - TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2017	68 336
Variations en cours d'exercice :	
- distribution d'un dividende de 0,22 € par action ⁽¹⁾	(727)
- variation des provisions réglementées	(225)
- résultat de l'exercice	3 263
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2017 avant affectation du résultat	70 647

⁽¹⁾ au jour de la distribution :

- dividendes pour les 3 355 677 actions composant le capital de :	738 K€
- retraitement des dividendes sur 52 746 actions propres détenues, soit	(11) K€

Note 6 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

	31.12.2016	Dotations	Reprises		31.12.2017
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
Provisions réglementées	225	-	225	-	-
Provisions pour risques	-	500	-	-	500
Provisions pour charges :					
. provision pour indemnités de départ en retraite	61	3	-	-	64
. provision pour impôts	240	-	-	60	180
Dépréciation des immobilisations financières :					
. sur titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	14 833	-	-	159	14 674
. sur titres SAINT JEAN BOUTIQUE	139	24	-	-	163
. sur titres PARNY	20	8	-	-	28
TOTAL DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	15 518	535	225	219	15 609

Note 7 - ENTREPRISES LIEES

	Valeur brute	dont entreprises liées	dont hors groupe
POSTES DU BILAN			
Immobilisations financières et créances rattachées	46 412	46 412	-
Clients et comptes rattachés	91	90	1
Autres créances	1 118	982	136
Emprunts et dettes financières diverses	1 353	1 353	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124	-	124
POSTES DU COMPTE DE RESULTAT			
Produits de participations	-	-	-
Reprise dépréciation des immobilisations financières	159	159	-
Dépréciation des immobilisations financières	31	31	-
Intérêts et charges assimilées (produits et charges)	10	10	-

Transactions significatives effectuées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la relation avec les parties liées	Montant des transactions réalisées avec les parties liées (HT)
CIE AGRICOLE DE LA CRAU, filiale	Convention de prestations de services	132
SAINT JEAN, filiale	Convention de prestations de services	91
SAINT JEAN, filiale	Location	40

Note 8 - CREANCES ET DETTES

L'ensemble des créances et dettes est à échéance à moins d'un an.

Note 9 - COMPTES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Montant des charges à payer :

. Dettes fournisseurs	97
. Dettes fiscales et sociales	63
	<hr/>
	160

Montant des produits à recevoir :

. Clients et comptes rattachés	91
. Intérêts courus sur dépôts à terme	238
. Autres créances	591
	<hr/>
	920

Montant des charges constatées d'avance :

. Eléments d'exploitation	21
---------------------------	----

Note 10 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31.12.2016	31.12.2017
Prestations de services	139	232
Location	29	40
TOTAL	168	272

Le chiffre d'affaires est réalisé exclusivement en France.

Note 11 - RESULTAT FINANCIER

	31.12.2016	31.12.2017
Produits de participations	-	-
Produits sur VMP et DAT	465	534
Reprise de la dépréciation des titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	-	159
Autres produits	54	10
	<hr/>	
Total produits financiers	519	703
dont entreprises liées	54	169
Autres charges	2	1
Dotation pour dépréciation des titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	159	-
Dotation pour dépréciation des titres SAINT JEAN BOUTIQUE	21	24
Dotation pour dépréciation des titres PARNY	7	7
	<hr/>	
Total des charges financières	189	32
dont entreprises liées	189	32
RESULTAT FINANCIER	330	671

Note 12 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2016	31.12.2017
Cession de l'immeuble de Dardilly	-	4 000
Amortissement dérogatoires	-	225
Produits exceptionnels divers	15	4
Valeur nette comptable de l'immeuble de Dardilly	-	(45)
Charges exceptionnelles diverses	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	4 184

Note 13 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	(398)	-	(398)
Résultat exceptionnel	4 184	(751)	3 433
Produit net dû à l'intégration fiscale	-	79	79
Impôt sur distribution	-	89	89
Reprise de la provision impôt	-	60	60
TOTAL GENERAL	3 786	(523)	3 263

Note 14 - CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a pas de dépenses non admises dans les charges par l'administration fiscale, au titre de l'article 39-4 du même code, qui ont été comptabilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Note 15 - EFFECTIF

Au 31 décembre 2017, SABETON employait quatre personnes.

Note 16 - REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration se sont élevés à 58 K€.

Les rémunérations brutes des organes de direction de la société prises en charge au titre de l'exercice 2017 sont les suivantes :

	SABETON			SAINT JEAN
	Claude GROS ⁽¹⁾	Marie-Christine GROS-FAVROT ⁽²⁾	Guillaume BLANLOEIL ⁽³⁾	Guillaume BLANLOEIL, Salarié, Directeur Général
Rémunération fixe	95	95	6	211
Rémunération variable	-	-	-	10
Avantages en nature	-	-	-	3
Abondement Plan Epargne Entreprise	-	5	5	-
Abondement PERCO	-	2	2	-
Jetons de présence	-	8,5	6	-
TOTAL	95	110,5	19	224

⁽¹⁾ Président du Conseil d'Administration à compter du 29 juin 2017

⁽²⁾ Président du Directoire jusqu'au 29 juin 2017 et Administrateur à compter du 29 juin 2017

⁽³⁾ Membre du Directoire jusqu'au 29 juin 2017 et Administrateur à compter du 29 juin 2017

Par ailleurs, 30 000 actions SABETON ont été attribuées gratuitement, le 29 juin 2017, à Monsieur Guillaume BLANLOEIL.

Note 17 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SABETON	MAZARS		VISALYS AUDIT	
	Montant HT	%	Montant HT	%
AUDIT				
Certification des comptes	18 971 €	100 %	15 262 €	100 %
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant	
TOTAL	18 971 €	100 %	15 262 €	100 %

Note 18 - ENGAGEMENTS HORS BILAN**Engagements reçus**

Néant

Engagements donnés

Option d'achat consentie par SABETON sur 49 % du capital de SAS DU ROYANS à SAINT JEAN au prix d'exercice de 200 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAS DU ROYANS. Cette option est exerçable depuis le 1^{er} janvier 2007.

Option d'achat consentie par SABETON sur 24,50 % du capital de SAINT JEAN BOUTIQUE à SAINT JEAN au prix d'exercice de 10 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAINT JEAN BOUTIQUE. Cette option est exerçable depuis le 1^{er} janvier 2011.

Engagement de SABETON de se substituer à SAINT JEAN en cas de défaillance de cette dernière pour le paiement des concours bancaires que le Crédit Agricole a consentis à SAINT JEAN pour un montant restant dû au 31 décembre 2017 de 4,4 M€.

Caution solidaire de SABETON pour le paiement des concours bancaires que le Crédit Agricole a consentis à SAS DU ROYANS pour un montant restant dû au 31 décembre 2017 de 5,3 M€.

Note 19 - INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les conventions de répartition de l'impôt entre les sociétés SAINT JEAN, CIE AGRICOLE DE LA CRAU, SAS DU ROYANS, PARNY, SAINT JEAN BOUTIQUE, RESTAURANT LA PERONNE et SABETON ont une durée expirant le 31 décembre 2017.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe est la suivante :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées par le groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie.

Note 20 - ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT**Provisions non déductibles temporairement**

Provision pour congés payés	38	
Provision pour engagements de retraite	65	
Allègement de la dette future d'impôt au taux de 28 %		29

Note 21 - INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Résultat net de l'exercice	3 263
Reprise sur l'exercice des provisions réglementées	(225)
Impôt du fait des reprises des provisions réglementées	75
	<hr/>
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	3 113

Filiales et participations

(en milliers d'euros)	CIE AGRICOLE DE LA CRAU 59, chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY	SAINT JEAN 44, av. des Allobroges 26100 ROMANS	SAS DU ROYANS 44, av. des Allobroges 26100 ROMANS	SAINT JEAN BOUTIQUE 44, av. des Allobroges 26100 ROMANS	PARNY 59, chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY
Capital	920	9 220	915	546	50
Capitaux propres autres que le capital	1 228	9 292	1 843	(182)	(46)
Quote part du capital détenue (en %)	99,99	100	49	24,50	100
Valeur comptable brute des titres détenus	19 259	21 457	896	252	32
Valeur comptable nette des titres détenus	4 585	21 457	896	89	4
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	-	2 945	1 328	-	-
Montant cautions et avals donnés par la société	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice HT	13	72 517	2 279	269	-
Bénéfice ou perte du dernier exercice	1 140	111	612	(96)	(7)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	-	-	-	-	-

Rapport de l'Organisme de Vérification sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société SABETON SA et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code du commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège de la société SABETON SA.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence),
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

ATTESTATION DE PRÉSENCE

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code du commerce,
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce,
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été effectués entre le 20 mars et le 27 mars 2018 pour une durée d'environ cinq jours/hommes.

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France, à la norme ISAE 3000 et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE, des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, son caractère compréhensible et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- de vérifier la mise en place dans le groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales, sociétale et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe, de ses orientations en matière RSE et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes au niveau de l'entité consolidante :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc...);
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- nous avons mis en œuvre des tests de détail ⁽¹⁾ sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nos travaux ont couvert plus de 50 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et plus de 50 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Commentaires sur les informations

Les informations sociales sont communiquées sur un périmètre groupe. Les informations environnementales sont collectées sur le périmètre opérationnel que représente la société SAINT JEAN.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 6 avril 2018

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

⁽¹⁾ Sociétés sélectionnées pour les tests : SAINT JEAN SAS, SAINT JEAN BOUTIQUE SAS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de la société SABETON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SABETON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

Risque identifié

Les titres de participation et créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2017, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans la note Immobilisations financières de l'annexe, la valeur d'inventaire des titres de participations correspond à la valeur d'usage. Elle est déterminée par la direction sur la base de la valeur des capitaux propres réestimés à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques, ou à des éléments prévisionnels.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et créances rattachées constituait un point clef de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ces risques

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participations et créances rattachées, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la Direction Générale et le Conseil d'Administration ;

- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique, en particulier, la méthode de détermination des taux d'actualisation et taux de croissance à long terme ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'usage des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- vérifier l'exactitude arithmétique des valeurs estimatives retenues par la société ;
- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société SABETON par l'Assemblée Générale du 21 juin 2016 pour le cabinet VISALYS AUDIT et du 25 juin 1998 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2017, le cabinet VISALYS AUDIT était dans la 2^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la 20^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque

l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations

fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent, de ce fait, les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 6 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

VISALYS AUDIT
Frédéric VELOZZO

MAZARS
Paul-Armel JUNNE

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

A l'Assemblée Générale de la société SABETON,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 6 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

VISALYS AUDIT
Frédéric VELOZZO

MAZARS
Paul-Armel JUNNE

ORDRE DU JOUR

- Rapports du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Affectation du résultat et détermination du dividende.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2018.
- Approbation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2017.
- Approbation des opérations et conventions mentionnées dans le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce.
- Renouvellement de mandats des membres du Conseil d'Administration.
- Fixation des jetons de présence attribués au Conseil d'Administration.
- Autorisation au Conseil d'Administration pour intervenir en bourse sur les actions de la société.

PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir un bénéfice net de 3 262 587,13 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 262 587,13 euros, de la façon suivante :

- versement d'un dividende total de : 738 248,94 euros
représentant un dividende de 0,22 euro par action qui sera versé aux 3 355 677 actions composant le capital au jour de la rédaction de ce rapport,

- le solde, soit 2 524 338,19 euros
étant affecté au compte « autres réserves ».

Chaque action recevra un dividende de 0,22 euro, qui sera payé à compter du 4 juillet 2018 à la Lyonnaise de Banque.

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques domiciliées en France, au prélèvement forfaitaire unique de 30 % ou, si celui-ci est plus intéressant, au barème progressif de l'impôt sur le revenu avec déduction de l'abattement de 40 % conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le dividende sera assujéti à un prélèvement forfaitaire et obligatoire de 12,8 % sur le montant brut ainsi qu'aux prélèvements sociaux de 17,20 %, en vigueur à ce jour.

Les actions SABETON détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2014	0,22 euro	40 %
2015	0,22 euro	40 %
2016	0,22 euro	40 %

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir un bénéfice consolidé part du groupe de 3 986 058 euros.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve le contenu dudit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise annexé au rapport du Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour 2018 établie en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination de la rémunération totale attribuable aux dirigeants mandataires sociaux tels que présentés dans ce rapport, dans la section rémunération des mandataires sociaux.

SIXIEME RESOLUTION

En application de l'article L.225-100 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise annexé au rapport du Conseil d'Administration sur la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2017 à M. Claude GROS, Président Directeur Général de SABETON à compter du 29 juin 2017, approuve sa rémunération telle que présentée dans ce rapport, dans la section rémunération des mandataires sociaux.

SEPTIEME RESOLUTION

En application de l'article L.225-100 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise annexé au rapport du Conseil d'Administration sur la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2017 à Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, Président du Directoire de SABETON jusqu'au 29 juin 2017, approuve sa rémunération telle que présentée dans ce rapport dans la section rémunération des mandataires sociaux.

HUITIEME RESOLUTION

En application de l'article L.225-100 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise annexé au rapport du Conseil d'Administration sur la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2017 à M. Guillaume BLANLOEIL, membre du Directoire de SABETON jusqu'au 29 juin 2017, approuve sa rémunération telle que présentée dans ce rapport dans la section rémunération des mandataires sociaux.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Guillaume BLANLOEIL pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Aline COLLIN pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Martine COLLONGE pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Marc CHAPOUTHIER pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Laurent DELTOUR pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Marie-Christine GROS-FAVROT pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Claude GROS pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Françoise VIAL-BROCCO pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer à 60 500 euros le montant global des jetons de présence versés aux Administrateurs pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à décision contraire.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement n° 596 / 2014 de la Commission européenne du 16 avril 2014 et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'Administration, avec la faculté de subdélégation, à procéder à l'achat par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital de la société.

Les actions pourront être achetées, sur décision du Conseil d'Administration, par ordre de priorité décroissant, en vue de :

- l'annulation partielle ou totale des actions, dans les conditions fixées par la dix-septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 21 juin 2016,
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- leur attribution ou cession aux salariés ou dirigeants de la société ou du groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans le cadre de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise.

L'Assemblée Générale décide que :

- le prix maximum d'achat sera de 20 € par action, hors frais d'acquisition,
- le montant maximal des fonds que la société pourra consacrer à l'opération est de 6 Millions d'euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré, y compris par achats ou cessions de blocs de titres, à tout moment, y compris en période d'offre publique, par applications hors marché et par utilisation de produits dérivés, la part réalisée par achats de blocs de titres, par applications hors marché ou par utilisation de produits dérivés pouvant atteindre l'intégralité du programme.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires, dans son rapport à l'assemblée générale annuelle, les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour exécuter les décisions prises dans le cadre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois.

Etat de situation financière

ACTIF	Note	31.12.2017 IFRS	31.12.2016 IFRS
(en milliers d'euros)		Net	Net
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	3.1	5 931	5 931
Autres immobilisations incorporelles	3.2	441	330
Immobilisations corporelles	3.3	41 899	38 717
Actifs financiers disponibles à la vente	3.4	-	-
Autres actifs non courants	3.5	12	11
Actifs d'impôts non courants		-	-
Total actifs non courants		48 282	44 988
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.6	4 167	3 702
Clients et comptes rattachés	3.7	8 570	7 472
Autres actifs courants	3.8	4 430	3 059
Actifs d'impôts courants		-	1 826
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	44 082	35 298
Actifs non courants destinés à être cédés	3.4	-	1 674
Total actifs courants		61 249	53 031
TOTAL DE L'ACTIF		109 531	98 019

PASSIF	Note	31.12.2017 IFRS	31.12.2016 IFRS
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.1	3 356	3 356
Réserves consolidées	4.2	59 102	57 683
Résultat de l'exercice part du groupe		3 986	1 445
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		66 444	62 484
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	4.3	18 237	13 393
Passifs d'impôts non courants	4.4	1 136	1 891
Provisions à long terme	4.5	1 442	1 325
Autres passifs non courants	4.6	598	685
Total passifs non courants		21 412	17 293
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.7	9 411	7 260
Emprunts à court terme	4.3	3	3
Emprunts et dettes financières à long terme courants	4.3	6 458	5 799
Passifs d'impôts courants		66	-
Autres passifs courants	4.8	5 737	5 180
Total passifs courants		21 675	18 242
TOTAL DU PASSIF		109 531	98 019

Etat de résultat global

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2017 IFRS	31.12.2016 IFRS
Chiffre d'affaires	5.1	71 005	64 541
Autres produits de l'activité		-	-
Achats consommés		(29 848)	(26 571)
Charges de personnel	5.2	(18 820)	(16 617)
Charges externes		(15 719)	(13 869)
Impôts et taxes		(1 522)	(1 307)
Dotations aux amortissements		(5 400)	(5 281)
Dotations aux provisions		(104)	(147)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		83	399
Autres produits et charges d'exploitation	5.3	212	308
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(113)	1 456
Autres produits opérationnels	5.4	6 319	96
Autres charges opérationnelles	5.5	(2 076)	(243)
RESULTAT OPERATIONNEL		4 130	1 309
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5.6	534	466
Coût de l'endettement financier brut	5.7	(172)	(135)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		362	331
RESULTAT AVANT IMPOT		4 492	1 640
Autres produits et charges financières		2	2
Charge d'impôts	5.8	(508)	(197)
RESULTAT NET		3 986	1 445
RESULTAT NET PART DU GROUPE		3 986	1 445
RESULTAT NET REVENANT AUX MINORITAIRES		-	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION	5.9	1,188 €	0,430 €
RESULTAT NET PART DU GROUPE DILUE PAR ACTION	5.9	1,188 €	0,430 €
Etat des autres éléments du résultat global consolidé		31.12.2017 IFRS	31.12.2016 IFRS
RESULTAT NET		3 986	1 445
Autres éléments du résultat global		2	(97)
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL		3 988	1 348
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL PART DU GROUPE		3 988	1 348
TOTAL DU RESULTAT REVENANT AUX INTERETS MINORITAIRES		-	-

Etat des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Ecarts actuariels	Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino- ritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 31 décembre 2015 en normes IFRS	3 355	9 558	49 927	(122)	62 718	21	62 739
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves*			(86)		(86)	(21)	(107)
Opérations sur titres autodétenus			(762)		(762)		(762)
Ecarts actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite				(97)	(97)		(97)
Dividendes			(735)		(735)		(735)
Résultat global total de la période			1 445		1 445		1 445
Capitaux propres au 31 décembre 2016 en normes IFRS	3 355	9 558	49 789	(219)	62 484	-	62 484
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves							
Opérations sur titres autodétenus							
Attribution d'actions gratuites - IFRS 2			697		697		697
Ecarts actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite **				2	2		2
Dividendes			(726)		(726)		(726)
Résultat global total de la période			3 986		3 986		3 986
Capitaux propres au 31 décembre 2017 en normes IFRS	3 355	9 558	53 746	(217)	66 443	-	66 443

* 107 K€ correspondent au prix d'acquisition des actions qui étaient détenues par les actionnaires minoritaires de la Compagnie Agricole de la Crau

** Dont impact de 19 K€ en raison du changement de taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés

Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net consolidé ⁽¹⁾	3 986	1 445
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements et aux provisions ⁽²⁾	5 493	5 397
Plus ou moins charges ou produits calculés lié aux normes IFRS ⁽²⁾	697	-
Autres produits et charges	-	-
Plus et moins-values de cession	(4 207)	174
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	5 969	7 016
Coût de l'endettement financier net	(362)	(331)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	508	197
Impôt versé	657	(5 732)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et après impôt	6 772	1 150
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	516	(318)
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE (A)	7 288	832
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(8 957)	(4 810)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6 280	62
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	(2)	-
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-	-
Incidence des variations de périmètre	-	-
Variation des prêts et avances consentis	(960)	-
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(3 639)	(4 748)
Achats d'actions propres	-	(762)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère ⁽³⁾	(727)	(738)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	12 000	11 000
Remboursements d'emprunts (y compris les contrats de location financement)	(6 500)	(4 380)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	362	331
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	5 136	5 451
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE D = (A + B + C)	8 785	1 535
TRESORERIE D'OUVERTURE	35 295	33 760
TRESORERIE DE CLOTURE	44 079	35 295

⁽¹⁾ A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant

⁽²⁾ Les charges calculées en IFRS sont constituées de l'attribution des actions gratuites (IFRS 2)

⁽³⁾ Les dividendes d'un montant de 727 K€ approuvés par l'Assemblée Générale du 29 juin 2017 ont été mis en paiement en juillet 2017

Rapprochement de la trésorerie de clôture et d'ouverture avec le bilan	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif	44 082	35 298	33 763
Emprunts à court terme (concours bancaires courants)	(3)	(3)	(3)
Soit trésorerie nette présente dans le tableau des flux de trésorerie	44 079	35 294	33 760

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la société SABETON, dont le siège social est à Dardilly (69570) – 59, chemin du Moulin Carron, d'une durée de 12 mois, arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 mars 2018.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

• Cession de l'immeuble de Dardilly

L'immeuble de SABETON situé à Dardilly, 34 route d'Ecully, a été vendu en juin 2017 moyennant le prix de 4 M€ hors taxes.

La plus-value brute, comptabilisée en « autres produits et charges opérationnels », s'élève à 2,3 M€. Après prise en compte de l'imposition au taux de 19 %, la plus-value nette s'élève à 1,9 M€.

Cet ensemble immobilier était classé en « autres actifs non courants destinés à être cédés » au 31 décembre 2016.

• Cession de terrains par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU a cédé plusieurs terrains qu'elle détenait moyennant un prix total de 2,2 M€ hors taxes.

La plus-value avant impôt, comptabilisée en « autres produits et charges opérationnels », s'élève à 1,9 M€.

• Attribution d'actions gratuites

Au cours du premier semestre 2017, 52 746 actions gratuites ont été attribuées à 33 salariés du groupe dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2016. Ces actions seront définitivement acquises par les bénéficiaires au terme d'une période d'un an et devront être conservées pendant une durée minimale de cinq ans à compter de leur date d'acquisition.

En application de la norme IFRS 2, une charge de 0,9 M€ a été comptabilisée au 31 décembre 2017 au prorata temporis sur la période d'acquisition d'un an des actions gratuites.

1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 est le suivant :

SOCIETES	RCS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2017	2016	2017	2016	2017	2016
SABETON SA	958.505.729					Mère	Mère
CIE AGRICOLE DE LA CRAU SA	542.079.124	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAINT JEAN SAS	311.821.268	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAS DU ROYANS	439.713.330	100%	100%	100%	100%	IG	IG
PARNY SAS	444.248.272	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SCI BEMOL	480.889.955	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SCI LES DODOUX	325.298.610	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAINT JEAN BOUTIQUE SAS	529.137.044	100%	100%	100%	100%	IG	IG
RESTAURANT LA PERONNE SAS	824.581.698	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SCI J2FD	500.716.113	100%	100%	100%	100%	IG	IG

IG : intégration globale

Les pourcentages de détention dans les sociétés consolidées n'ont pas évolué au cours de l'exercice.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes de consolidation

Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés de SABETON sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes sauf évolutions réglementaires.

Aucune norme publiée, mais d'application non obligatoire au 31 décembre 2017, n'est appliquée par anticipation et aucun impact significatif n'est anticipé du fait de ces normes, y compris des normes suivantes :

- IFRS 9 – Instruments Financiers
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés avec des contrats conclus avec des clients
- IFRS 16 – Locations

2.2. Modalités retenues

GENERALITES

La consolidation est effectuée sur la base des comptes et documents sociaux arrêtés au 31 décembre 2017 par chaque société. Certains retraitements spécifiques sont effectués comme précisé ci-après.

ECARTS D'EVALUATION

Les écarts d'évaluation représentent la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre les coûts d'acquisition des titres des sociétés consolidées et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les acquisitions et cessions réalisées antérieurement au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraitées en application de l'option offerte par IFRS 3.

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs. Les principes retenus sont détaillés dans la note sur la dépréciation des immobilisations incorporelles.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment les procédés et droits similaires correspondant aux droits d'usage des logiciels acquis par le groupe. Ces logiciels sont amortis selon leur durée probable d'utilisation, soit trois et cinq ans.

La valeur brute des immobilisations inscrites à l'actif du bilan correspond à leur coût historique amorti, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ayant fait l'objet d'une réévaluation. Cette réévaluation n'a pas été retraitée en raison de son caractère non significatif. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives :

		Matériels réévalués ⁽¹⁾
• Gros œuvres des constructions	30 ans	
• Façades	25 ans	
• Installations générales et techniques	10 ans	
• Agencements des constructions	10 ans	
• Matériels	5 ans	3 – 10 ans
• Installations générales	5 à 10 ans	
• Matériel de transport	4 ans	
• Matériels de bureau et informatique	3 ans	
• Mobiliers	5 ans	

⁽¹⁾ Les matériels industriels issus des sociétés absorbées ETS ROCHAT et JACQUES PELLERIN SA ont été réévalués à la juste valeur lors de la prise de contrôle de ces sociétés. Les durées d'amortissement ont également été revues en fonction de l'ancienneté du matériel ainsi que de son importance.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Le groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles, ce test de valeur est réalisé lorsqu'il existe des indices internes ou externes de perte de valeur.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test de valeur est mis en place une fois par an au minimum au niveau des unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté conformément à IFRS 8 dans le cadre de la présentation de l'information sectorielle.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à cette valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle, hors écarts d'acquisition, s'apprécie au cours d'un exercice et qu'elle excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité

Il existe deux unités génératrices de trésorerie :

- Gestion de Patrimoine (sociétés SABETON et CIE AGRICOLE DE LA CRAU),
- Agroalimentaire (sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX, SCI BEMOL et SCI J2FD).

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2017 sont affectés à chaque unité génératrice de trésorerie de la façon suivante :

Unité génératrice de trésorerie	31.12.2017	31.12.2016
Gestion de Patrimoine	313	313
Agroalimentaire	5 618	5 618
TOTAL	5 931	5 931

UGT Gestion de Patrimoine :

Les biens fonciers et immobiliers détenus par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU à la clôture de l'exercice ont été évalués en décembre 2015 par un expert National Agréé par la Cour de Cassation à un montant de 3 558 K€.

Cette valeur est supérieure aux valeurs inscrites à l'actif du bilan consolidé. Aucun indice de perte de valeur susceptible de remettre en cause les valeurs comptables n'a été relevé depuis cette date.

UGT Agroalimentaire :

Au 31 décembre 2017, les tests de dépréciation réalisés pour le secteur « Agroalimentaire », sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie, n'entraînent la constatation d'aucune dépréciation. Les principaux paramètres pris en compte sont les suivants :

- horizon des prévisions : 5 ans,
- prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance de 1,5 % à l'infini,
- taux d'actualisation de 7 % déterminé à partir du taux sans risque (taux des OAT à 10 ans : 1 %), majoré d'une prime de risque de marché de 6 %, d'un coefficient bêta de 1.

Ce taux d'actualisation prend en compte de manière raisonnable les aléas qui pourraient avoir une incidence significative sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur recouvrable des UGT.

STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués :

- au dernier prix d'achat connu pour les matières premières et emballages,
- au coût de production pour les produits finis.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur du marché à la clôture de l'exercice.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances d'exploitation sont évaluées à leur coût historique.

Les créances douteuses sont dépréciées de manière à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de dépôts à terme et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuation significatifs.

Les valeurs mobilières de placement et les dépôts à terme sont réévalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissements sont reclassées en autres passifs non courants.

PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2017 pour l'ensemble des salariés ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 1 434 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'un taux d'actualisation de 1,30 % (taux IBOXX AA10+ au 31 décembre 2017) et des paramètres suivants :

	Taux de revalorisation des salaires	Taux de charges sociales
SABETON		
- Cadres	1,00 %	49,17%
- Non cadres	1,00 %	44,70 %
CIE AGRICOLE DE LA CRAU		
- Non cadres	1,00 %	34,09 %
SAINT JEAN		
- Cadres	1,00 %	45,50%
- Non cadres	1,00 %	41,20 %

L'intégralité de la dette actuarielle est provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2017. Les écarts actuariels sont enregistrés en réserves.

IMPOTS DIFFERES (actifs ou passifs d'impôts non courants)

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant :

- du décalage dans le temps entre les traitements comptables et fiscaux de certains produits ou charges,
- de la comptabilisation des écarts d'évaluation constatés lors de la première consolidation d'une filiale,
- des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportables dont la récupération semble probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés par entité fiscale.

Les passifs et actifs d'impôts différés doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales en utilisant les taux d'impôts adoptés à la date de clôture. Compte tenu des dispositions de la Loi de Finances 2018, le taux de l'impôt sur les sociétés retenu pour le calcul des impôts différés au 31 décembre 2017 est de 28 % contre un taux de 33,1/3 % au 31 décembre 2016.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. Ils sont regroupés, selon le cas, dans le poste « actifs d'impôts non courants » ou « passifs d'impôts non courants ».

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. Il est enregistré, selon le cas, en « actifs d'impôts courants » ou « passifs d'impôts courants ».

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constaté pour la juste valeur des montants reçus ou à recevoir en tenant compte des éventuelles remises et ristournes. En ce qui concerne les ventes de biens, elles sont enregistrées lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir à la livraison.

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

En application de la norme IFRS 2, le coût des attributions d'actions gratuites est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des actions gratuites sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge a été évaluée sur la base de la juste valeur des actions à leur date d'attribution.

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

2.3. Flux de trésorerie consolidés

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, l'autofinancement est défini comme étant la somme du résultat net des sociétés intégrées, des dotations aux amortissements et provisions, hors dépréciations sur actif circulant.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Ecarts d'acquisition des titres consolidés

SOCIETES	31.12.2016	Entrées	Valeur brute			Valeur nette	
			Variations de périmètre	Sorties	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017
Sous-groupe C.A.I.C ⁽¹⁾	1 214	-	-	-	1 214	1 214	1 214
J.PELLERIN ⁽²⁾	4 376	-	-	-	4 376	4 376	4 376
ETS ROCHAT ⁽²⁾	341	-	-	-	341	341	341
TOTAL	5 931	-	-	-	5 931	5 931	5 931

⁽¹⁾ filiale de SABETON absorbée par cette dernière en novembre 2000

⁽²⁾ filiales de SAINT JEAN absorbées par cette dernière à effet du 1^{er} janvier 2008

SOCIETES	Valeur écart d'acquisition	Affectation aux U.G.T.	
		Gestion de Patrimoine	Agroalimentaire
Sous-groupe C.A.I.C	1 214	313	901
J.PELLERIN	4 376	-	4 376
ETS ROCHAT	341	-	341
TOTAL	5 931	313	5 618

3.2. Immobilisations incorporelles

	31.12.2016	Acquisition / dotation	Cession / reprise	31.12.2017
VALEURS BRUTES				
Logiciels	1 455	287	33	1 709
TOTAL	1 455	287	33	1 709
AMORTISSEMENTS				
Logiciels	(1 125)	(176)	(33)	(1 268)
TOTAL	(1 125)	(176)	(33)	(1 268)
MONTANT NET	330	111	-	441

3.3. Immobilisations corporelles

	31.12.2016	Acquisition / dotation	Cession / reprise	Transfert de compte	31.12.2017
VALEURS BRUTES					
Terrains (crédit-bail)	124	-	-	-	124
Autres terrains	1 542	529	449	-	1 622
Constructions (crédit-bail)	2 391	-	-	-	2 391
Autres constructions	34 025	1 717	406	-	35 336
Inst tech., matériel et outillage (crédit-bail)	876	-	-	-	876
Inst tech., matériel et outillage	32 658	966	19	284	33 889
Autres	13 365	979	52	-	14 292
Immobilisations en cours	1 150	4 007	-	(182)	4 975
Avances et acomptes	102	606	-	(102)	606
TOTAL	86 232	8 804	926	-	94 111
AMORTISSEMENTS					
Terrains	(77)	(2)	(46)	-	(33)
Constructions (crédit-bail)	(1 650)	(71)	-	-	(1 721)
Autres constructions	(14 673)	(1 738)	(406)	-	(16 004)
Inst tech., matériel et outillage (crédit-bail)	(876)	-	-	-	(876)
Inst tech., matériel et outillage	(24 651)	(2 030)	(4)	-	(26 677)
Autres	(5 588)	(1 362)	(49)	-	(6 901)
TOTAL	(47 515)	(5 203)	(505)	-	(52 212)
MONTANT NET	38 717	3 601	421	-	41 899

3.4. Autres actifs non courants

	31.12.2016	Acquisition / dotation	Cession / reprise	31.12.2017
VALEURS BRUTES				
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	11	1	-	12
Dépréciations	-	-	-	-
MONTANT NET	11	1	-	12

3.5. Stocks et en cours

	31.12.2017	31.12.2016
Stocks de matières premières	2 718	2 336
Stocks de produits finis	1 435	1 352
Stocks de marchandises	14	14
Dépréciation sur matières premières	-	-
TOTAL	4 167	3 702

3.6. Clients et comptes rattachés

	31.12.2017	31.12.2016
Créances clients	8 543	7 445
Créances douteuses	188	179
Dépréciations des créances douteuses	(161)	(152)
MONTANT NET	8 570	7 472

L'ensemble des créances clients est exigible à moins d'un an.

Dépréciation des créances douteuses

Dépréciation au 31.12.2016	Dotation	Reprise		Reclassement	Dépréciation au 31.12.2017
		Utilisée	Non utilisée		
152	10	1	-	-	161

Etat des créances échues et non dépréciées

	31.12.2017		
	Créances échues	Montant déprécié	Créances échues non dépréciées
SAINT JEAN	321	8	314
TOTAL	321	8	314

Les créances échues n'ont pas été complètement dépréciées car leur valeur probable de réalisation est estimée égale à leur valeur comptable nette. Pour l'essentiel, ces créances sont échues depuis moins de trois mois et ont été, pour la plupart, encaissées en 2018.

Il n'existe aucun client avec lequel le groupe a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10 % du chiffre d'affaires total consolidé, hors le chiffre d'affaires réalisé en marque distributeur.

3.7. Autres actifs courants

	31.12.2017	31.12.2016
Avances et acomptes sur commandes	79	19
Créance sur cession d'immobilisation	960	-
Etat, TVA et autres créances	1 655	1 314
Autres créances en valeur brute	2 694	1 333
Dépréciations des créances	-	-
Autres créances en valeur nette	2 694	1 333
Charges constatées d'avance	1 736	1 726
MONTANT NET	4 430	3 059

L'ensemble des créances est exigible à moins d'un an, à l'exception de la créance sur cession d'immobilisation dont le paiement pourrait n'intervenir qu'au cours du premier trimestre 2019.

3.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2017	31.12.2016
SICAV	-	691
Actions et obligations	11 370	2 959
TOTAL DES VMP	11 370	3 650
Dépréciations	-	-
MONTANT NET DES VMP	11 370	3 650
Dépôts à terme (DAT)	29 499	30 045
Disponibilités	3 213	1 603
MONTANT NET DES VMP, DAT ET DISPONIBILITES	44 082	35 298

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Capital social

	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Valeur nominale	Total
Début de l'exercice	3 355 677	1 €	3 355 677 €
FIN DE L'EXERCICE	3 355 677	1 €	3 355 677 €

⁽¹⁾ complètement libérées

4.2. Réserves attribuables au groupe

	31.12.2017	31.12.2016
Prime d'émission	9 558	9 558
Réserve légale	420	420
Ecart actuariels	(216)	(219)
Réserves consolidées	49 340	47 924
TOTAL	59 102	57 683

4.3. Echancier des emprunts

	31.12.2017	31.12.2016
Moins d'un an	6 458	5 803
Un an à cinq ans	12 029	13 183
Plus de cinq ans	6 207	210
TOTAL	24 694	19 196

4.4. Passifs d'impôts non courants

Le solde net des impôts différés passifs résultant de la compensation des impôts différés actifs et passifs compensés par entité fiscale, qui s'élève à 1 136 K€ au 31 décembre 2017, se présente comme suit :

	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Décalages temporaires	432	446	(14)
Ecart d'évaluation	(1 167)	(851)	(316)
Retraitements / éliminations	(401)	(1 486)	1 085
TOTAL	(1 136)	(1 891)	755

4.5. Provisions à long terme

Les provisions à long terme se composent principalement de la provision pour engagement de retraite au 31 décembre 2017.

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

Provision pour indemnités de départ à la retraite à l'ouverture de l'exercice 2017	1 316
Coût des services rendus	76
Coût financier (désactualisation)	18
Indemnités versées	-
Charge comptabilisée pendant l'exercice ⁽¹⁾	94
Ecart actuariels (réserves consolidées)	24
Provision pour indemnités de départ à la retraite à la clôture de l'exercice 2017	1 434

⁽¹⁾ Cette charge a été comptabilisée intégralement dans les dotations aux provisions

4.6. Autres passifs non courants

	31.12.2017	31.12.2016
Subventions d'investissements	598	685

4.7. Fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2017	31.12.2016
Dettes sur immobilisations	1 113	985
Fournisseurs	8 298	6 275
TOTAL	9 411	7 260

4.8. Autres passifs courants

	31.12.2017	31.12.2016
Dettes fiscales et sociales	5 297	4 642
Autres dettes	413	532
Comptes de régularisation	26	6
TOTAL	5 736	5 180

4.9. Instruments financiers

	31.12.2017		Ventilation par catégorie d'instruments	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances, dettes	Actifs financiers dont la juste valeur se réévalue par le résultat
Immobilisations financières	12	12	12	-
Clients	8 570	8 570	8 570	-
Autres actifs courants	4 430	4 430	4 430	-
Equivalents de trésorerie	11 370	11 370	-	11 370
Disponibilités et Dépôts à terme (DAT)	32 712	32 712	-	32 712
Actifs financiers	57 094	57 094	13 012	44 082
Emprunts non courants	18 236	18 236	18 236	-
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	6 458	6 458	6 458	-
Fournisseurs et comptes rattachés	9 411	9 411	9 411	-
Autres passifs courants	5 736	5 736	5 736	-
Passifs financiers	39 841	39 841	39 841	-

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

	31.12.2017	31.12.2016
Production vente de biens	70 472	64 033
Production vente de services	264	231
Vente de marchandises	269	277
TOTAL	71 005	64 541

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 1 259 K€ ; il était de 1 054 K€ en 2016.

5.2. Charges de personnel et effectif du groupe

Charges de personnel	31.12.2017	31.12.2016
Salaires et traitements	13 919	12 168
Charges sociales ⁽¹⁾	4 901	4 449
Participation des salariés	-	-
TOTAL	18 820	16 617

⁽¹⁾ Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été comptabilisé en 2017 pour 624 K€ en diminution des charges sociales contre 503 K€ en 2016

Effectif moyen des sociétés intégrées globalement	31.12.2017	31.12.2016
Cadres	46	44
Agents de maîtrise	93	92
Employés	24	30
Ouvriers	228	209
TOTAL	391	375

5.3. Autres produits et charges d'exploitation

	31.12.2017	31.12.2016
Reprise subventions d'investissements	6	2
Transfert de charges	241	212
Quote part de subvention	28	116
Reprises d'amortissements/ reprise de provisions	94	106
Autres produits et charges d'exploitation	(157)	(128)
TOTAL	212	308

5.4. Autres produits opérationnels

	31.12.2017	31.12.2016
Prix de cession des immobilisations ⁽¹⁾	6 280	63
Autres produits	39	33
TOTAL	6 319	96

⁽¹⁾ cf. faits caractéristiques

5.5. Autres charges opérationnelles

	31.12.2017	31.12.2016
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(2 073)	(237)
Dotations aux provisions	-	-
Autres charges opérationnelles	(3)	(6)
TOTAL	(2 076)	(243)

5.6. Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts sur dépôts à terme	534	464
Produits nets sur cessions de VMP	-	2
TOTAL	534	466

5.7. Coût de l'endettement financier brut

	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts et charges assimilées	(172)	(135)
TOTAL	(172)	(135)

5.8. Charge d'impôts

	31.12.2017	31.12.2016
Impôt exigible	(1 236)	-
Impôt différé	728	(197)
TOTAL	(508)	(197)

Le calcul de l'impôt est le suivant :

Résultat consolidé avant impôt	4 494
Charge d'impôt théorique	(1 498)
Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi	(624)
Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement (40 %)	(504)
Autres décalages fiscaux permanents	220
Soit base soumise au taux normal de 33,33 %	3 586
Charge d'impôt correspondante	(1 195)
Contribution sociale de 3% sur les dividendes ⁽¹⁾	88
Crédits d'impôts	158
IFRS 2	(67)
Contribution sociale sur les bénéfices	(23)
Changement de taux d'imposition sur les impôts différés	196
Différence de taux sur la plus-value Dardilly (fiscalité à 19 %)	336
Charge d'impôt réelle	(508)

⁽¹⁾ Incluant un produit à recevoir de 110 K€ suite à la décision du Conseil Constitutionnel du 6 octobre 2017 qui prononce l'inconstitutionnalité de la contribution de 3 % sur les dividendes

5.9. Résultat net par action

Les modalités de calcul du résultat net par action ont été précisées dans les règles et méthodes comptables.

	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net du groupe par action non dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 355 677	3 355 677
Résultat net du groupe total	3 986 058 €	1 444 505 €
Résultat net du groupe par action non dilué	1,188 €	0,430 €
Résultat net du groupe par action dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 355 677	3 355 677
Résultat net du groupe total	3 986 058 €	1 444 505 €
Résultat net du groupe par action dilué	1,188 €	0,430 €

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Evaluation des risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après :

Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :

Il n'existe aucun risque significatif de taux. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés sous forme de SICAV monétaires et de dépôts à terme dans des banques de première catégorie.

Risques juridiques :

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du groupe.

Risques de changement de contrôle de la société :

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

Risques liés à la protection des actifs :

Au-delà de la couverture assurance des actifs existants pour l'ensemble des sites, nous procédons régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

Risques informatiques :

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

Risques qualité :

En matière de qualité des produits, le groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 6. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

Risques de variation des cours des matières premières :

Le groupe est exposé au risque de hausse de certaines matières premières, pour cela nous diversifions notre activité et nos produits afin de limiter notre dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première.

Risques fournisseurs/clients :

Dans les relations avec les fournisseurs, le groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, le groupe fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.

Comme pour les fournisseurs, le groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients.

Nous veillons également au recouvrement de nos créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés.

Risques sur l'obtention d'autorisations administratives et épuisement des voies de recours possibles :

Le groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

6.2. Engagements ou opérations avec les parties liées

Les parties liées concernent l'ensemble des mandataires sociaux de SABETON et de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

Il n'y a aucun engagement ou opération avec des parties liées hormis les éléments de rémunération mentionnés ci-dessous.

6.3. Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration de SABETON s'élèvent à 58 K€.

Les rémunérations brutes des organes de direction de la société prises en charge au titre de l'exercice 2017 sont les suivantes :

	SABETON			SAINT JEAN
	Claude GROS ⁽¹⁾	Marie-Christine GROS-FAVROT ⁽²⁾	Guillaume BLANLOEIL ⁽³⁾	Guillaume BLANLOEIL, Salarié, Directeur Général
Rémunération fixe	95	95	6	211
Rémunération variable	-	-	-	10
Avantages en nature	-	-	-	3
Abondement Plan Epargne Entreprise	-	5	5	-
Abondement PERCO	-	2	2	-
Jetons de présence	-	8,5	6	-
TOTAL	95	110,5	19	224

⁽¹⁾ Président du Conseil d'Administration à compter du 29 juin 2017

⁽²⁾ Président du Directoire jusqu'au 29 juin 2017 et Administrateur à compter du 29 juin 2017

⁽³⁾ Membre du Directoire jusqu'au 29 juin 2017 et Administrateur à compter du 29 juin 2017

Par ailleurs, 30 000 actions SABETON ont été attribuées gratuitement, le 29 juin 2017, à Monsieur Guillaume BLANLOEIL.

6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charges par SABETON et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale

	MAZARS		VISALYS AUDIT	
	Montant HT	%	Montant HT	%
SABETON				
Certification des comptes	18 971 €	100 %	15 262 €	100 %
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant	
FILIALES				
Certification des comptes	42 595 €	100 %	Néant	
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant	
TOTAL	61 566 €	100 %	15 262 €	100 %

6.5. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est présentée ci-après selon l'approche du management et du suivi des performances au sein du groupe.

DEFINITION DES SECTEURS OPERATIONNELS

Les secteurs retenus pour la présentation de l'information sectorielle reprennent les principales activités exercées par les entités économiques composant le groupe SABETON, à savoir : l'agroalimentaire pour les sociétés SAINT JEAN, SAINT JEAN BOUTIQUE, SAS DU ROYANS, SCI BEMOL, SCI LES DODOUX et SCI J2FD et la gestion de patrimoine pour les sociétés SABETON et CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

La société PARNY et la société RESTAURANT LA PERONNE ont été classées dans la colonne « Autres ».

RESULTAT SECTORIEL

AU 31 DECEMBRE 2017	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	70 992	153	(140)	-	71 005
Autres produits de l'activité					
Achats consommés	(29 848)				(29 848)
Charges de personnel	(17 843)	(977)			(18 820)
Charges externes	(15 458)	(388)	140	(13)	(15 719)
Impôts et taxes	(1 467)	(55)			(1 522)
Dotation aux amortissements	(5 339)	(61)			(5 399)
Dotation aux provisions	(102)	(2)			(104)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	83				83
Autres produits et charges	240	(29)			212
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 258	(1 359)	-	(13)	(114)
Autres produits et charges opérationnels	39	4 204			4 243
RESULTAT OPERATIONNEL	1 297	2 846	-	(13)	4 130
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(182)	543	-	-	362
Autres produits et charges financiers		(35)	31	6	2
Charge d'impôts	255	(763)			(508)
RESULTAT NET	1 370	2 591	31	(6)	3 986

AU 31 DECEMBRE 2016	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	64 505	184	(148)	-	64 541
Autres produits de l'activité		14	(14)		
Achats consommés	(26 571)				(26 571)
Charges de personnel	(15 842)	(775)			(16 617)
Charges externes	(13 498)	(512)	148	(7)	(13 869)
Impôts et taxes	(1 254)	(53)			(1 307)
Dotation aux amortissements	(5 187)	(94)			(5 281)
Dotation aux provisions	(141)	(6)			(147)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	399				399
Autres produits et charges	334	(26)			308
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	2 745	(1 269)	(13)	(7)	1 456
Autres produits et charges opérationnels	(148)	1			(147)
RESULTAT OPERATIONNEL	2 597	(1 268)	(13)	(7)	1 309
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(188)	505	14	-	331
Autres produits et charges financiers		(5)	7		2
Charge d'impôts	(433)	236			(197)
RESULTAT NET	1 975	(531)	7	(7)	1 445

BILAN SECTORIEL

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2017	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	5 618	313			5 931
Autres immobilisations incorporelles	440	1			440
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	41 473	426			41 899
Actifs financiers disponibles à la vente					
Autres actifs non-courants	5	27 074	(27 063)	(4)	12
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	47 536	27 813	(27 063)	(4)	48 282
Stocks et en-cours	4 167				4 167
Clients et comptes rattachés	8 568	2			8 570
Autres actifs courants	4 642	1 140	(1 353)	1	4 430
Actifs d'impôts courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 146	40 923		14	44 082
Actifs non courants destinés à être cédés					
TOTAL ACTIFS COURANTS	20 522	42 065	(1 353)	15	61 249
TOTAL DE L'ACTIF	68 058	69 878	(28 415)	11	109 531

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2017	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis		3 356			3 356
Autres réserves	19 665	62 006	(22 580)	10	59 102
Résultat de l'exercice	1 370	2 591	31	(6)	3 986
Intérêts minoritaires					
TOTAL CAPITAUX PROPRES	21 035	67 953	(22 548)	4	66 443
Emprunts et dettes financières à long terme	22 751	1 353	(5 868)		18 236
Passif d'impôts non courants	1 168	(32)	1		1 136
Provisions à long terme	1 371	71			1 442
Passifs non courants	598				598
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	25 888	1 391	(5 867)	-	21 412
Fournisseurs et comptes rattachés	9 255	149		7	9 411
Emprunts à court terme	3				3
Partie courante des emprunts et des dettes financières à long terme	6 458				6 458
Passifs d'impôts courants		66			66
Autres passifs courants	5 418	319			5 737
TOTAL PASSIFS COURANTS	21 134	534	-	7	21 676
TOTAL DU PASSIF	68 058	69 878	(28 415)	11	109 531

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2016	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	4 716	1 214			5 931
Autres immobilisations incorporelles	329	1			330
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	37 855	862			38 717
Actifs financiers disponibles à la vente					
Autres actifs non-courants	4	29 190	(29 173)	(10)	11
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	42 904	31 267	(29 173)	(10)	44 988
Stocks et en-cours	3 702				3 702
Clients et comptes rattachés	7 467	5			7 472
Autres actifs courants	3 810	86	(838)		3 058
Actifs d'impôts courants		1 826			1 826
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 467	33 807		24	35 298
Actifs non courants destinés à être cédés		1 674			1 674
TOTAL ACTIFS COURANTS	16 447	37 398	(838)	24	53 031
TOTAL DE L'ACTIF	59 351	68 665	(30 011)	14	98 019

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2016	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis		3 356			3 356
Autres réserves	16 109	64 143	(22 587)	18	57 683
Résultat de l'exercice	1 975	(531)	7	(7)	1 445
Intérêts minoritaires					
TOTAL CAPITAUX PROPRES	18 085	66 968	(22 579)	11	62 484
Emprunts et dettes financières à long terme	20 010	815	(7 432)		13 393
Passif d'impôts non courants	1 597	293	1		1 891
Provisions à long terme	1 257	68			1 325
Passifs non courants	684				684
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	23 548	1 176	(7 431)	-	17 293
Fournisseurs et comptes rattachés	7 083	173		3	7 260
Emprunts à court terme	3				3
Partie courante des emprunts et des dettes financières à long terme	5 799				5 799
Passifs d'impôts courants					
Autres passifs courants	4 833	347			5 180
TOTAL PASSIFS COURANTS	17 719	520	-	3	18 242
TOTAL DU PASSIF	59 351	68 665	(30 011)	14	98 019

6.6. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES

L'acte de vente de 100 % du capital dans la société VILLAGE DE LA PERONNE est assorti d'une clause de garantie d'actif et de passif excluant tout élément concernant le projet de village de marques.

La société SAINT JEAN SAS a accordé deux promesses d'hypothèque à première demande sur les biens immobiliers de Frans et de Bourg-de-Péage en garantie de deux emprunts dont le capital restant dû au 31 décembre 2017 est de 4 M€.

La société SAS DU ROYANS a consenti une promesse d'affectation hypothécaire à deux établissements bancaires sur les biens immobiliers de Romans. La société SABETON s'est portée caution solidaire sur ces emprunts. Le capital restant dû au 31 décembre 2017 est de 5,3 M€.

La SCI LES DODOUX a accordé une affectation hypothécaire sur les biens immobiliers de Saint-Just-de-Claix, complétée par la caution hypothécaire de la SCI BEMOL, en garantie d'un emprunt souscrit au cours de l'exercice. Le capital restant dû au 31 décembre 2017 est de 5,9 M€.

ENGAGEMENTS RECUS

L'acte de vente portant sur les 19,6 hectares de terrain à Miramas (cession réalisée par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU en 2015) prévoit une « clause d'intéressement » qui serait due par l'acquéreur à la société proportionnellement aux m² de surface de plancher supplémentaires qui seraient réalisés par l'acquéreur au-delà de 35 000 m² de surface de plancher, dans un délai maximum de 15 ans à compter de l'ouverture au public du village de marques, soit le 13 avril 2032.

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU a reçu en garantie du prix de vente d'un terrain cédé au cours de l'exercice une caution bancaire de la Banque CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK d'un montant maximal de 1,1 M€ et permettant de couvrir le montant du prix de vente (960 K€) et intérêts et frais accessoires dus par l'acquéreur en cas de non-paiement dans les délais prévus par l'acte de cession.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société SABETON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SABETON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Risque identifié

Comme décrit dans la note 2.2 de l'annexe, le chiffre d'affaires du groupe est constaté pour la juste valeur des montants reçus ou à recevoir, en tenant compte des éventuels remises et ristournes.

Compte tenu des ristournes différées effectuées par le groupe, nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires comme un point clef de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place sur la reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place sur l'estimation des ristournes ;
- tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- rapprocher le chiffre d'affaires issu du logiciel de gestion de la comptabilité générale ;
- effectuer des revues analytiques et des tests de substance sur le chiffre d'affaires de la principale filiale contributrice ;
- analyser le passage entre le cumul des chiffres d'affaires des filiales et le chiffre d'affaires consolidé.

Écarts d'acquisition de l'UGT Agroalimentaire

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition.

Ces écarts d'acquisition sont décrits dans les notes 2.2 et 3.1 de l'annexe. Ils ont été alloués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition, figurant au bilan pour un montant de 5 931 K€, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des écarts d'acquisition ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités des tests de dépréciation mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont décrits dans la note 2.2 de l'annexe. En ce qui concerne l'UGT Gestion de Patrimoine, la valeur recouvrable a été déterminées à partir de l'évaluation effectuée par un expert national agréé par la Cour de Cassation. La valeur recouvrable de l'UGT Agroalimentaire quant à elle repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons donc considéré l'évaluation des écarts d'acquisition de l'UGT Agroalimentaire comme un point clef de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- les éléments composant la valeur comptable du groupe d'UGT relatif à l'activité agroalimentaire testée et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère l'UGT Agroalimentaire et la fiabilité du processus des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'Administration dans le cadre du processus budgétaire ;
- la cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus des principaux acteurs ;
- le calcul du taux d'actualisation appliqué au flux de trésorerie estimé attendu de l'activité agroalimentaire en vérifiant que les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital du groupe d'UGT Agroalimentaire permettraient d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement d'une telle activité.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 2.2 et 3.1 de l'annexe donnaient une information appropriée.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société SABETON par l'Assemblée Générale du 21 juin 2016 pour le cabinet VISALYS AUDIT et du 25 juin 1998 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2017, le cabinet VISALYS AUDIT était dans la 2^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la 20^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 6 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

VISALYS AUDIT
Frédéric VELOZZO

MAZARS
Paul-Armel JUNNE

PASTIER FRANÇAIS
SAINT-JEAN[®]
DEPUIS 1935

L'art de la pâte fraîche
— À LA FRANÇAISE —



 RAVIOLES

 PÂTES FRAÎCHES

 QUENELLES

 PLATS CUISINÉS

 BIO

SABETON

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 3.355.677 €
Siège social : 59 Chemin du Moulin Carron - 69570 DARDILLY
Adresse postale : B.P. 101- 69573 DARDILLY CEDEX
Téléphone : 04.72.52.22.00 - Télécopie : 04.78.66.04.38
Email : sabeton@sabeton.fr - Site internet : www.sabeton.fr
958 505 729 RCS LYON